



Fédération Française
des Clubs Omnisports

OmniSPORTS

La revue fédérale des clubs



FÉDÉRATION FRANÇAISE DES CLUBS OMNISPORTS / N°154 / Mai 2020

**L'ENFANT DANS LE CLUB OMNISPORTS
(COVID-19) : LES INITIATIVES DE NOS CLUBS
ZOOM SUR LE TÉLÉTRAVAIL**

REGARDS CROISÉS SUR LE CLUB ET SON ÉCOSYSTÈME

LE NOUVEL OUVRAGE EDITE PAR LA F.F. CLUBS OMNISPORTS EST DISPONIBLE !

Commande sur : <http://www.ffco.org/regards-croises-sur-le-club-et-son-ecosysteme/>

Les besoins bougent. Les aspirations se modifient. Le sport, phénomène social total, est convoqué à prendre en compte des dimensions sociétales et humaines multiples, de plus en plus nombreuses. La « demande » sportive devient multiforme. Le « droit au sport » est interrogé. Les valeurs qu'il est sensé porter sont souvent confrontées, ici ou là, à des pratiques déviantes. Si chacun s'interroge aujourd'hui sur de nouvelles pratiques, cette question reste souvent déconnectée de l'écart entre ces réalités et les « solutions » dominantes, qui restent verticales et normatives. C'est au plus près du territoire, dans la transversalité, dans le cadre de projets sportifs débattus et largement partagés que les nouvelles réponses se construisent, au niveau des clubs. Ceux-ci, curieux, inventifs, innovants, ouverts, doivent et peuvent s'adapter pour continuer de remplir leurs missions, dans le lien à leurs cultures, aux histoires locales et à tous les partenaires de leur écosystème. En croisant ces regards, la F.F. Clubs Omnisports contribue à un débat qui ne fait que commencer.

DES TÉMOIGNAGES DE CLUBS, DES INTERVENTIONS DE SPÉCIALISTES, D'ÉLUS, DE FÉDÉRATIONS... ILLUSTRÉS PAR DE NOMBREUX SCHÉMAS EXPLICATIFS.

SOMMAIRE

PRÉFACE.

SÉANCE D'OUVERTURE

I. L'ÉVOLUTION DES POLITIQUES SPORTIVES TERRITORIALES

- I-1. En Belgique aussi, changer de modèle, innover, écouter les besoins et aspirations : Yvan LUYTEN, administrateur général de l'ADEPS, Fédération Wallonie- Bruxelles 13
- I-2. Les relations du club avec ses collectivités, des relations à la fois économiques, politiques et humaines, Denis LAFOUX, directeur de la FFCCO 27
- I-3. Le changement de gouvernance du sport en France du point de vue des collectivités locales, Vincent SAULNIER Conseiller Départemental de la Mayenne 30
- I-4. Les clubs, les collectivités au milieu du gué, Olivier LUCAS, Vice-président régional de l'ANDISS 35
- I-5. Echanges avec la salle 38
- I-6. L'esprit de la réforme et ses conséquences, Éric LEPAGNOT, chef du Bureau des Fédérations et du sport de haut niveau au Ministère des Sports 41

II. LES NOUVELLES ACTIVITÉS DU CLUB DE DEMAIN

- II-1. Transformer le modèle économique, analyser le marché, générer de nouvelles ressources, Gilbert YZERN, Associé fondateur de Ysern & Associés, ancien directeur de Roland Garros et du Tour de France 49
- II-2. Choix du multisport, capitalisation des ressources humaines et sociales, accompagnement fédéral, Fanny SARRAIL-BRASSENS, doctorante Université Paris Sud - UFOLPE 53
- II-3. Les dispositifs sport-loisir et cohésion social au sein d'un club omnisports, Benoît BIDOT, dirigeant du S.A. Mérignac (33) 60
- II-4. Activité santé, accueil collectif de mineurs, création d'un CFA... la diversification des missions du club omnisports, Loïc BRIERE, coordinateur sportif de l'ASRUC de Rouen (76) 66
- II-5. Echanges avec la salle 70

III. LA DIGITALISATION DU CLUB : OUTILS ET PRATIQUES

- III-1. Le processus de digitalisation des clubs et ses conséquences, Youri DURAND, directeur associé d'Optimum 78
- III-2. Du besoin de gérer ses adhérents à la mise en œuvre d'un outil 78

modulaire au service des clubs, Louis MANSARD, responsable commercial de la société AssoConnect 82

III-3. E-Sport et club omnisports, Charles-Henri BERNARDI, Directeur du PUC (75) 88

III-4. Mutation du sport, mutation de l'assurance sportive, l'apport du digital, Nathalie BENCHETRIT, fondatrice d'Assur Connect 93

III-5. Echanges avec la salle 98

IV. LE CLUB OMNISPORTS : SA VISION DU CLUB DE DEMAIN, SA PLACE AU SEIN DU TERRITOIRE

- IV-1. La proximité, la concertation, la prise en compte du sport, des APS, dans leurs diversités, au cœur du Projet Sportif Local, Claude BRANA, Secrétaire Général de la Fédération Nationale des Offices Municipaux du Sport (FNOMS) 104
- IV-2. La co-animation club/ville de la vie sportive locale, Odile CHAUVET, présidente du Stade Poitevin, et Pierre MICHON, Directeur Général Adjoint Sport et Éducation à la Communauté Urbaine de Poitiers et à la Ville de Poitiers 111
- IV-3. L'identité du club ? des valeurs, un héritage, sa modernité, un avenir, Pascal THIBAUT, président de l'AS Monferrandaise (63) 118
- IV-4. Le socio-sport, axe fort de notre « convention sportive » territoriale multi-partenaires, Emmanuel HALLET, directeur du Cercle Paul Bert de Rennes (35) 123
- IV-5. La labellisation des clubs autour des valeurs d'une Charte nationale, Philippe COSSE, responsable Animation « Sport Responsable » chez Generali 131
- IV-6. Récompenses des clubs 132

V. SYNTHÈSES ET CONCLUSION

- V-1. PHILIPPE MATHÉ, DIRECTEUR DE L'IFEPSA 135
- V-2. GÉRARD PERREAU-BEZOUILLE, CO-PRÉSIDENT DE LA F.F.C.O 137

VI. MOMENTS CHOISIS

LES PARTICIPANTS À LA JOURNÉE D'ÉTUDE

LA F.F. CLUBS OMNISPORTS...

145

153

145

137

135

132

131

123

118

111

104

103

98

93

88

82

L'après ? C'est maintenant...

Les situations de crise ont toujours des effets plus négatifs sur ceux qui sont déjà en difficulté. Nos pensées vont d'abord vers eux. Pendant toute cette période, vous avez donc été encore plus attentifs aux plus démunis, aux personnes souffrant de handicap, aux plus âgés, à ceux qui ont été touchés par la maladie, à leurs familles... **Vous continuez d'innover pour proposer à toutes et à tous des pratiques de proximité adaptées.** Par-delà les démarches disciplinaires, vous avez fait vivre le club, au local, comme espace de convivialité, de solidarité, d'espoir.

Les actions concrètes que vous menez depuis longtemps ont trouvé toute leur place au moment où la compétition est passée au second plan. L'activité dans tel quartier prioritaire avec 20 jeunes, l'école multisports avec 30 enfants, l'activité sport santé mise en place au profit de ce groupe de diabétiques... **doivent participer au « sport d'après »** au même titre que les pratiques « classiques » de 150 ou 200 licenciés dans telle ou telle fédération. Ils font partie de la grande famille du « sport près de chez nous ».

Il faut maintenant faire en sorte que le sport, tout le sport, tous les sports, « redémarrent » dans les meilleures conditions. **La F.F.C.O., votre fédération, a tout au long des difficultés, répondu présente à vos côtés** et je voudrais en remercier toute l'équipe. Elle va continuer. Il s'agit aussi de concilier l'évitement physique nécessaire, strict, les gestes barrière, et notre convivialité, ADN de la conception humaniste du sport qui nous anime.

Nous voulons être, par l'apport d'un omnisports vivant, **moteur d'une nouvelle manière de penser et de faire au sein d'une société et de structures à réformer**, acteurs d'un futur solidaire, plus fraternel, plus égalitaire, responsable et durable, performant par l'excellence comme par les dimensions sociales et sociétales.



La situation bouleverse les habitudes et les croyances, les solutions pour le futur ne sont pas simples à imaginer et surtout à mettre en œuvre, alors « avançons en marchant », faisons en sorte que nous sortions tous grandis de ces épreuves. Les « valeurs » — dans le sport : amitié, éducation, excellence, universalité, respect, santé... — souvent agitées, ne prennent sens, n'existent, que si elles sont déclinées en dispositifs concrets, évaluables ; l'effort **de passer à l'action est indispensable pour que les mots, les idées soient validés.**

Construisons, dans notre diversité, à chaque niveau, avec des réponses novatrices, les organisations de demain, en rapport avec ce monde qui bouge, ces besoins et ces aspirations qui mutent. Opposons à ce méchant virus, le **virus de l'engagement, du sens-action, une contagion de générosité** dans le rapport à l'autre, propageons les, ensemble.

Gérard Perreau-Bezouille
Coprésident de la F.F. Clubs omniSports

Sommaire

3 ÉDITO
L'après ? C'est maintenant...

5 DOSSIER
L'enfant dans le club omnisports

ACTUALITÉS

22 Vie fédérale

24 Échos des clubs

34 Nouvelles des comités

Portrait de club :
36 Le Sport Athlétique Verdunois

INFOS JURIDIQUES

40 Au Journal Officiel

46 Information des trésoriers

53 Échos de justice

54 Questions / réponses

56 Zoom sur... Le télétravail



Violences sur mineurs : La F.F. Clubs Omnisports propose des outils



La FFCO a placé dans son projet fédéral l'éthique sportive comme une de ses priorités. Nous vous proposons depuis plusieurs mois une exposition de **7 kakémonos relative aux violences infantiles**. Simple et efficace, elle peut se voir en famille, individuellement ou avec des éducateurs. Elle repose sur l'échange et favorise la libération de la parole de l'individu, enfant comme adulte.



Nous devons être en vigilance et montrer ainsi concrètement aux parents que cette protection est, pour nous, un souci permanent. C'est pourquoi nous proposons à nos clubs adhérents un kit spécifique d'outils réglementaires et de préconisations sur lesquels ils pourront s'appuyer lors de leurs recrutements ainsi qu'en cas de questionnements sur un cas identifié.

Mentions légales

Journal fédéral omniSPORTS n°154
4 rue Léon Salagnac
92240 MALAKOFF
Tél. : 01 42 53 00 05
Courriel : ffco@ffco.org
Internet : www.ffco.org

ISSN 1297-8159 / Dépôt légal à parution
Coprésidents : Gérard PERREAU-BEZOUILLE
et Patrick BAQUÉ
Directeur de la publication : Jean DI MèO
Secrétariat de rédaction, maquette : Noémie FERRON

Coordinateur rédactionnel : Denis LAFOUX
Ont participé à la réalisation : Denis LAFOUX, Séverine BARDAUD, Justine MARESCAUX,
Mariné HOVANISIAN, Sandrine RABAUD, Lucile LACOSTE, Antoine FONTAINE,
Anne-Sophie WEISZ, Pierre-Frédéric LE CARRER, Simon POUTS et Inès HATTEVILLE

Conception et mise en page :
PAEA / Impression : SIPAP-LOUDIN - 86000 Poitiers
Tél. : 05 49 88 39 17
Régie publicitaire : F.F. Clubs Omnisports - Siège social
Crédit photos : F.F. Clubs Omnisports sauf mention contraire, Freepik, Pixabay, Pexel.com, Flickr
Photogravure : Médiagraphie - 86000 Poitiers / Couverture : PAEA

Dossier

| L'ENFANT DANS
| LE CLUB OMNISPORTS

Les activités sportives pour le développement de l'enfant

La place des activités physiques et sportives dans le développement de l'enfant a toujours posé question. Depuis plusieurs années, la condition physique des enfants s'est dégradée par ses consommations alimentaires comme par son manque d'activité.

Les bienfaits de l'activité physique pour les jeunes sont nombreux tant dans son développement psychomoteur que sa condition physique. Mais aujourd'hui, bien au-delà de ces secteurs, la santé affective, la socialisation, la réussite scolaire de l'enfant sont également des bénéfices apportés par la pratique d'une activité physique dès le plus jeune âge.

L'enfant dans toute sa complexité est au cœur des préoccupations qui animent une majorité de nos clubs plaçant l'omnisports au centre des activités proposées.

Certes, nous avons un habitus dans le sport de s'orienter au plus vite vers la spécialisation, vers la compétition et d'aller chercher toujours plus haut. Mais savoir maîtriser les bases comme courir, lancer, attraper et sauter paraissent comme des fondamentaux. Il nous a semblé important de réunir dans ce dossier des expériences, des expertises, des études... En bref, des éléments concrets permettant de mettre en avant le travail des associations sportives omnisports et la pertinence du multisport dans



cette approche sportive de l'enfant. L'enfance correspond à des périodes différentes.

Dans un premier temps, il s'agit de contribuer à l'éveil de la curiosité des enfants vis-à-vis de l'activité physique, de sa volonté d'explorer les territoires qui l'entourent, de la nécessité de prendre conscience des autres. Il s'agit aussi, petit à petit, à partir de consignes introduisant des contraintes, des règles, de passer à une pratique sportive. L'éveil sportif est la solution la plus adaptée au développement de l'enfant. C'est le temps du développement de la motricité, de l'autonomie, de l'appropriation de son propre corps. Un sport particulier ne sera pas imposé.

Il s'agira, dans l'optique de mettre en œuvre sa créativité, son rapport à son environnement, de ramper, glisser, sauter, courir, rouler, pousser, tirer dans des jeux :

- Jeux de ballons : foot, basket, hand, volley...
- Jeux d'opposition : boxe, lutte, judo, karaté...
- Jeux athlétiques et gymniques : saut, sprint, endurance, appareils...
- Jeux de raquettes : tennis, tennis de table, badminton...

L'enfant pourra alors dans le rapport aux codes culturels familiaux et aux possibilités locales, faire des choix.

Dans un second temps, rien encore de définitif, les APS doivent rester

ludiques et l'enfant fait encore un parcours dans les disciplines, il en débute une, en abandonne une autre, il picore, c'est souvent le temps de l'école multisports que la forme omnisports du club facilite. Il s'agit d'approfondir les connaissances, de découvrir plus précisément, de donner l'envie d'une activité organisée, structurée, de développer des habiletés spécifiques à certaines disciplines. Les jeux évoqués ci-dessus se codifient davantage, c'est une phase d'orientation, de sensibilisation

Viendra alors le temps, pour les préadolescents, d'un perfectionnement multisports pour répondre au besoin de bouger, d'un rapport assumé à la nature, de découvrir le plaisir, de dépasser ses limites, de prendre en compte des situations individuelles et collectives nouvelles.

Il est capital qu'à chaque stade l'activité soit accompagnée par des animateurs diplômés ayant des compétences précises sur le sujet, travaillant de véritables progressions, accompagnant chaque enfant traité comme une personne, un individu.

Le développement harmonieux de l'enfant représentant l'intérêt central de la pratique de l'omnisport.

Mais, par-delà cette vision courante, reposant encore beaucoup sur une division et une classification des sports, ne faut-il pas s'interroger aujourd'hui sur la nécessité d'une réflexion plus globale sur la capacité d'un enfant, et plus généralement d'un individu, à intégrer et à valoriser l'activité physique de façon raisonnée et responsable dans son mode de vie tout au long de son existence ? Cette « littérature physique » pourrait ainsi être le fondement d'un renouveau en profondeur du sport par l'omnisports.

La crise de l'inactivité physique chez les enfants : des données à couper le souffle

Depuis 2016, l'Observatoire National de l'Activité Physique (ONAPS) établit tous les deux ans un rapport sur le niveau d'activité physique des enfants et adolescents français en comparaison avec 48 pays (French Report Card for Physical Activity and Sedentary Behaviors in children and adolescents, David Thivel). Le rapport est alarmant. En France, seulement 11 % des filles et 25 % des garçons de 6 à 17 ans atteignent les **soixante minutes d'activité physique quotidiennes recommandées par l'Organisation Mondiale de la Santé**, la différence entre les filles et les garçons s'accroissant avec l'âge. Le temps passé à des comportements sédentaires (temps passé assis) progresse aussi avec

l'âge : il occupe 50 % de la journée (temps éveillé) à 7 ans et 75 % à 15 ans. En conséquence, les collégiens ont perdu environ 25 % de leur capacité physique sur les 40 dernières années, c'est-à-dire qu'ils courent moins vite et moins longtemps. **En 1971, un enfant courait 800 mètres en trois minutes alors qu'en 2011 pour cette même distance, il lui en fallait quatre.** C'est le résultat d'une étude internationale menée par GR Tomkinson en 2019. Ce qui est encore plus préoccupant, c'est que la diminution des capacités en endurance continue à s'accroître en France contrairement aux autres pays européens : -5,4 % entre 1980 et 2000 et -7,9 % entre 2000 et 2014. Or la capacité en endurance est le premier

facteur prédictif de mortalité précoce, mais aussi de morbidité, c'est-à-dire du risque de développer une maladie chronique (obésité, diabète de type 2, maladies cardiovasculaires, certains cancers).

Il est temps de proposer des activités physiques et sportives qui donnent envie aux enfants de bouger, et ceci dès le plus jeune âge.

Bien qu'il soit difficile de déterminer ce qui pousse les enfants et les adolescents à faire du sport, un élément majeur ressort de toutes les études : **le plaisir et la variété.** Ceci est d'autant plus vrai quand on s'adresse à des publics jeunes

pour lesquels il est recommandé de ne pas proposer de spécialisation sportive précoce. L'idéal est de leur offrir une palette d'activités physiques et sportives qui puisse répondre à leurs goûts mais aussi leur faire découvrir un vaste champ d'activités qui permettent de développer voire découvrir leurs propres aptitudes. Certains auront besoin d'activités à forte demande énergétique tandis que d'autres préféreront des activités à orientation artistique, les goûts et plaisirs pouvant changer avec l'âge, au fur et à mesure des rencontres. Comment un enfant peut-il appréhender toute la diversité des activités sportives s'il n'a pas testé le vaste champ qui lui est offert : jeu collectif, individuel, axé sur la motricité, l'adresse, l'équilibre, la réflexion ?

Cette transversalité dans les pratiques d'activités physiques et sportives est la signature des clubs omnisports. Ils apportent aux enfants des possibilités multiples d'activités physiques et sportives,

encadrées par des professionnels et ceci dès le plus jeune âge (3 à 12 ans). La grande richesse des pratiques proposées en font un formidable outil à la disposition des enfants pour un développement harmonieux de toutes les capacités/habilités physiques/motrices, et une mise à l'activité physique et sportive précoce qui répond à la nécessité de préserver la santé des enfants dès leur plus jeune âge. **Cette pratique multi-sports capitalise les capacités multiples de chaque enfant**, tout en respectant son individualité. Il leur donne la « Physical literacy » (Littératie Physique), c'est-à-dire les habiletés motrices et les compétences sportives fondamentales (coordination, équilibre, vitesse, endurance...) qui lui permettront d'évoluer en toute confiance dans un large éventail d'activités physiques, rythmiques (danse) et situations sportives. Ne pas avoir ou ne pas pouvoir développer les habiletés motrices fondamentales signifie également qu'il est peu probable que l'enfant choisisse plus tard de participer à un sport fédéral,

activité qui nécessitera la maîtrise de cette compétence qui lui fait défaut, ce qui restreindra son choix d'activités de promotion de la santé tout au long de sa vie.

Les clubs omnisports offrent aux enfants une réponse adaptée et accessible à leurs besoins de bouger tout en développant leur littératie physique pour une pratique ludique, variée et durable. **Ils représentent un levier majeur pour faire bouger les enfants** et les adolescents, notamment pour lutter contre le surpoids et l'obésité, et pour préserver voire augmenter leur capital santé.

Pr Martine Duclos



CHU Clermont-Ferrand,
Service de Médecine du
Sport et des Explorations
Fonctionnelles
Université Clermont
Auvergne,
et Observatoire National
de l'Activité Physique
et de la Sédentarité,
Clermont-Ferrand.

La littératie physique par Sport Pour la Vie du Canada

La littératie physique est l'acquisition des habiletés motrices et sportives fondamentales qui permet à un enfant d'effectuer, avec confiance et maîtrise, une vaste gamme d'activités physiques, de mouvements rythmiques (danse) et de sports. La littératie physique comprend également la capacité pour le

participant de percevoir ce qui se passe autour de lui dans le cadre d'une activité, et de réagir de façon appropriée (Balyi, Way, Higgs, Norris et Cardinal; 2010, p. 5).

La définition de ce qu'est la littératie physique continuera probablement d'évoluer à mesure que la recherche

progressera. Toutefois, il est généralement compris et accepté que **la littératie physique implique que les personnes acquièrent les compétences, la confiance, le savoir et la motivation nécessaire pour s'engager dans l'activité physique.** Ce qui fait l'objet de débats au sein de la recherche, des politiques

La place de la littératie dans le Club omnisports

La littératie physique est un concept plaçant l'activité physique comme faisant partie intégrante du mode de vie de l'individu tout au long de son existence. Une de ses composantes étant de mettre l'accent sur le développement des habiletés, le plaisir plutôt que sur la performance. Les clubs omnisports par les pratiques multisports proposées dès le plus jeune âge s'orientent pleinement vers cette démarche.

L'enfant inscrit dans une école multisports va, dès ses premières années, découvrir des pratiques physiques où l'objectif majeur sera le développement de ses habiletés motrices et son bien-être plutôt que de focaliser sur un résultat sportif. Par la suite, le club omnisports par son offre de pratiques disciplinaires apportera à l'enfant puis à l'adulte la possibilité de s'orienter vers une activité spécifique. Par la diversité et la richesse de ses actions pour tous, le club omnisports assure l'opportunité à l'individu de placer l'activité physique comme une partie intégrante de son mode de vie.

La Fédération Française des Clubs Omnisports, par son dossier consacré à la place de la jeunesse au sein des clubs omnisports, veut souligner la place de la littératie physique dans la culture de l'omnisports. La F.F.C.O. souhaite, par cette première ébauche autour de la littératie physique, s'engager vers une plus grande prise en compte de ce concept dans les pratiques sportives proposées par les clubs sportifs. Placer l'individu au cœur du projet.

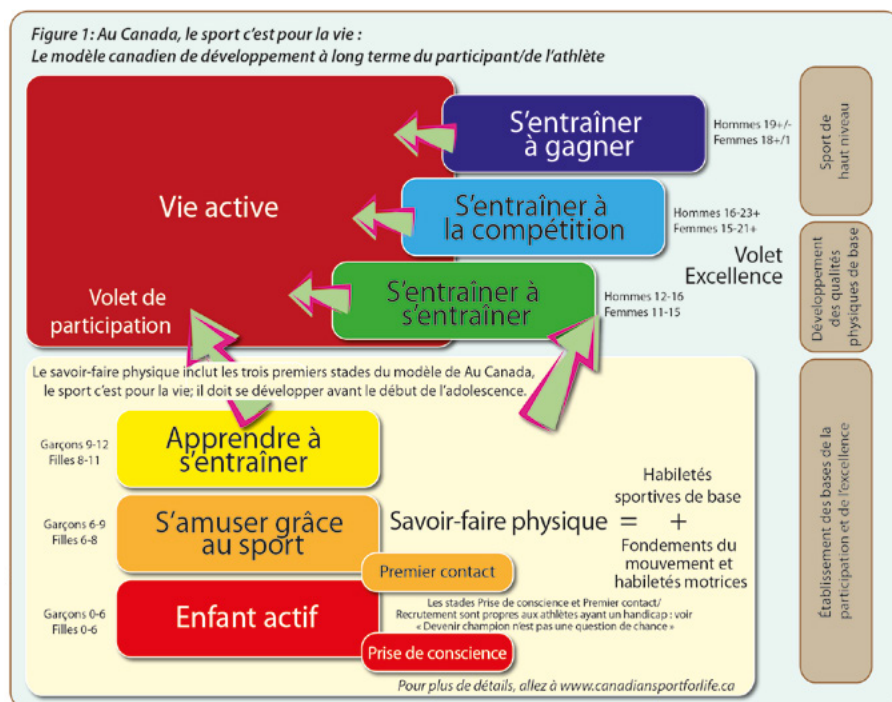
La Fédération Française des Clubs Omnisports souhaitant se positionner toujours en soutien auprès des clubs omnisports s'organise aujourd'hui auprès de laboratoires de recherche de clubs pour approfondir le concept de littératie physique dans la culture sportive française.

La F.F.C.O., dans ce dossier « L'enfant dans le club omnisports », souligne la place de la littératie physique dans la culture omnisports. Cette première ébauche peut permettre d'engager, avec les clubs et les laboratoires de recherche intéressés, un travail pour une plus grande prise en compte de ce concept afin de positionner l'individu au cœur du projet.

et de la pratique, c'est précisément la façon dont ces éléments interagissent et s'influencent les uns les autres.

La littératie physique est la pierre angulaire de la participation et de l'excellence en matière d'activité physique et de sport. Les personnes qui ont acquis la littératie physique sont plus susceptibles d'être actives pour la vie (Balyi, Cardinal, Higgs, Norris & Way, 2016, p. 23).

Les bienfaits de l'activité physique régulière sur la santé physique et mentale sont bien attestés dans les documents de recherche. Puisque les personnes qui n'ont pas les aptitudes, la confiance, les compétences et le savoir nécessaires pour être physiquement actifs sont moins susceptibles de bouger, on pense que la littératie physique joue un rôle de passerelle vers l'activité physique. Par conséquent, la littératie physique est elle-même un facteur de bonne santé, car elle exerce une influence positive sur la pratique de l'activité physique.



Le fait d'être en bonne santé permet aux personnes de poursuivre le développement de leur littératie physique tout au long de leur vie, ce qui contribue ainsi à favoriser leur participation à l'activité physique et à améliorer leur sentiment de

bien-être. On pense que la littératie physique contribue à une bonne santé d'autres façons. La prévention des blessures est ainsi un excellent exemple. Une personne ayant un niveau élevé de littératie physique peut réussir à naviguer aisément



dans son environnement malgré les dangers potentiels (par ex.emple, des surfaces glacées), ce qui réduit du même coup le risque de blessures physiques comme les fractures ou les commotions cérébrales.

Les éléments de la littératie physique

Motivation et confiance (affective)

La motivation et la confiance réfèrent à l'enthousiasme, à l'émotion positive et à la confiance en soi suscités à l'idée d'intégrer l'activité physique à son mode de vie.

Compétence physique (physique)

La compétence physique réfère à la capacité d'une personne à développer des habiletés motrices, et à expérimenter différentes intensités et durées de mouvements. Optimiser ses compétences physiques permet

de participer à un large éventail de situations et d'activités physiques.

Savoir et compréhension (cognitive)

Le savoir et la compréhension sous-entendent la capacité d'identifier et d'exprimer les qualités essentielles qui influencent le mouvement, la compréhension des bénéfices santé du mode de vie actif et la conscience des éléments qui permettent la pratique sécuritaire de l'activité

physique, et ce, dans un éventail de situations et d'environnements physiques.

Engagement dans l'activité physique pour la vie (comportementale)

L'engagement d'une personne dans des activités physiques pour la vie s'exprime par sa responsabilisation à l'égard du savoir-faire physique en choisissant librement d'être actif de façon régulière. Cela implique la priorisation et le maintien de cet engagement en intégrant à son mode de vie la pratique d'une variété d'activités significatives et de défis personnels.

Les personnes qui ont acquis la littératie physique

La littératie physique est la pierre angulaire de la participation et de l'excellence dans l'activité physique

et le sport. Les personnes qui ont acquis la littératie physique ont plus de chances d'être actives pour la vie.

- L'acquisition de la littératie physique dépend de l'âge, de la maturation et des capacités.
- Idéalement, on devrait se concentrer sur le développement de la littératie physique avant la poussée de croissance à l'adolescence.
- Les habiletés qui composent la littératie physique varient en fonction de l'endroit et de la culture, et dépendent de l'importance accordée par la société à certaines activités.

Les personnes qui ont acquis la littératie physique :

- peuvent exécuter une vaste gamme de mouvements corporels de base et d'habiletés motrices et sportives fondamentales,
- peuvent bouger avec aisance, confiance, compétence et créativité dans différents environnements physiques (sur le sol tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, dans les airs, dans l'eau, sur la neige et sur la glace),
- possèdent la motivation et la capacité de comprendre, de communiquer, d'appliquer et d'analyser les différents types de mouvements,
- choisissent de s'engager dans des activités physiques, des loisirs ou des sports qui améliorent leur bien-être physique et psychologique et qui les incitent à viser l'excellence sportive selon leur capacité et leur motivation.

Pour plus d'informations, visitez les sites internet suivant :

<https://sportpouurlavie.ca>
<https://litteratiephysique.ca>
<https://outilsplay.litteratiephysique.ca>

www.physical-literacy.org.uk
<https://en.pl-net.dk>

UN EXEMPLE OMNISPORTS : Le multisports à l'Association Sportive Montferrandaise

La section multisports existe depuis 29 ans à l'ASM. Elle offre les fondations indispensables au développement moteur des 4/10 ans avant une future pratique spécialisée. Elle s'inscrit pleinement dans la politique du club omnisports qui souhaite faire découvrir une large palette de disciplines très tôt aux enfants.

Le multisports se décline en trois thématiques selon l'âge des enfants :

- 1 **le baby multisports** à partir de 4 ans,
- 2 **le multisports kids** dès 6 ans,
- 3 **le multisports juniors** de 8 à 10 ans.

La démarche pédagogique de l'ASM a pour objectifs essentiels :

- de permettre aux enfants de développer leurs habiletés motrices fondamentales (courir, sauter, lancer, nager...);
- de découvrir les différentes activités que propose le club (athlétisme, basketball, boxe, football, gymnastique, judo, lutte, natation, rugby, tennis) afin

de pouvoir effectuer un choix qui leur est propre dans les années futures.

Le développement des habiletés motrices fondamentales, chez nos jeunes sportifs en herbe, constitue la pierre angulaire de la réussite de ce programme. Ces habiletés motrices fondamentales à construire se scindent en 3 groupes : l'équilibre, les habiletés de manipulation et les habiletés locomotrices. Elles se retrouvent notamment dans 3 disciplines que l'on retrouve dans le baby multisports et qui sont l'athlétisme, la gymnastique et la natation.

Si, dans le reste du programme, d'autres motricités complémentaires seront à développer, l'enfant pourra découvrir l'ensemble des 10 disciplines du club afin de pouvoir, à la sortie de son parcours multisports,



OMNISPORTS

pratiquer un sport qu'il aura choisi par plaisir et non par influence de son environnement.

Le multisports constitue pour le club la réponse idéale à la question que se pose souvent les parents : quand faut-il spécialiser mon enfant dans une discipline ?

Si l'on s'appuie sur les connaissances scientifiques dans le domaine du sport et de l'enfant (Jidovtseff, 2016), on sait aujourd'hui qu'il existe 2 catégories de sports :

- les sports à spécialisation précoce,
- les sports à spécialisation tardive.

Dans la première catégorie, on trouve très peu de disciplines. Elles tournent généralement autour d'activités à visées artistiques et acrobatiques comme la gymnastique, le plongeon, le patinage artistique... Ces activités demandent des habiletés motrices complexes, d'où cette nécessité de les débiter de manière anticipée.

La majorité des sports se trouve dans l'autre catégorie. Par conséquent, si un sportif a acquis un bagage d'habiletés motrices fondamentales dans son plus jeune âge, il peut alors choisir après ses 10 ans un sport à spécialisation tardive et y exceller. Dans ces activités, on trouve les sports plutôt à dominante technique comme les sports d'opposition collectifs



(football, handball...) ou individuels (judo, lutte, tennis...).

Parmi ces activités à spécialisation tardive, on trouve même des activités à spécialisation très tardive, entre 12 et 15 ans. Ce sont généralement des sports à dominante physique comme l'haltérophilie, le décathlon...

Dans cette deuxième catégorie, une spécialisation hâtive est même contre-productive. Il a d'ailleurs été montré que les enfants, qui avaient choisi un seul sport de manière anticipé, étaient plus sujet à des blessures durant leur carrière (Post et al., 2017 et Jayanthie et al., 2015, Difiori et al., 2014), atteignaient un moindre niveau (effet de saturation de la performance entre 15 ans et 18 ans pour les jeunes spécialisés trop tôt) que leur congénère qui étaient

pluriactives dans leur plus jeune âge et se maintenaient moins longtemps à ce niveau (Barynina et al., 1992 ; Rugg et al., 2018). Une spécialisation hâtive peut également entraîner un abandon précoce.

Malheureusement, on a tous en tête le nom d'un champion ou d'une championne qui est ou a été sous la lumière des projecteurs médiatiques et qui a débuté son sport dès le plus jeune âge, donc avec une spécialisation trop précoce. C'est le cas des sœurs Williams pour le tennis, de Tiger Woods pour le golf... Ces exemples ne sont que des épiphénomènes qui cachent la forêt du nombre très important de jeunes sportifs qui ont pu pour certains être affichés comme des futurs talents mais qui n'ont jamais éclos.

Il faut donc garder en tête que cette logique d'une motricité spécifique au travers d'un sport (baby-judo, baby-tennis...) est possible mais ne doit pas se faire au détriment d'un développement d'une motricité générale par la pratique de différentes disciplines complémentaires.

Ce constat met tout simplement en lumière qu'un club omnisports est la réponse la plus appropriée au meilleur développement global de l'enfant. L'ASM s'attache, depuis des nombreuses années avec l'UFR STAPS de l'Université Clermont Auvergne, à confirmer, au travers d'études, ces données.

www.asm-omnisports.com

LE REPORT CARD : rapport sur l'activité physique et la sédentarité des enfants

Voilà une quinzaine d'années que la fondation Active Healthy Kids Canada publie chaque année un rapport (Report Card) sur l'activité physique et la sédentarité des enfants et adolescents canadiens. Cette démarche nationale a, au cours des années, dépassé la simple rédaction d'un rapport descriptif des actions et indicateurs liés à l'AP et la Sédentarité des jeunes, devenant avec le temps

un réel outil diagnostic et d'évaluation des politiques et stratégies mises en place au niveau national afin de promouvoir un mode de vie actif et réduire le temps passé à des comportements sédentaires chez ces enfants.

Cette initiative canadienne a encouragé le développement de report card dans de nombreux

pays depuis, sous la coordination internationale de ce que l'on appelle le Global Matrix. Depuis 2015, la France fait partie de cette démarche et le comité national d'experts a publié le premier état des lieux pour l'AP et la sédentarité des enfants et adolescents français en 2016, grâce au soutien de l'Observatoire National de l'Activité Physique et de la Sédentarité (ONAPS).



ACTIVITÉ PHYSIQUE & SÉDENTARITÉ DE L'ENFANT & DE L'ADOLESCENT

Nouvel état des lieux en France



Ce rapport permet une analyse de divers indicateurs (sélectionnés collectivement au niveau international) tel que les actions du milieu fédéral sportif ; du milieu scolaire ou encore le développement d'une urbanisation adaptée, exemples parmi les 10 indicateurs étudiés. Alors que l'édition 2020 de ce RC français est en cours de rédaction, que nous apprennent

les versions précédentes ? Dans bien des cas, les résultats des RC 2016 et 2018 mettent en avant le manque d'une évaluation commune au niveau national permettant une vue d'ensemble des actions menées et des progrès à faire. Néanmoins, la stratégie mise en place dans le milieu scolaire, à travers la fréquence et le volume des enseignements

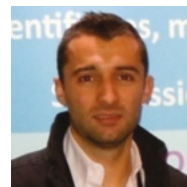
d'éducation physique, mais aussi l'existence et le développement des associations sportives scolaires, place la France parmi les pays les mieux évalués. De la même manière les deux tiers des indicateurs montrent une progression de leur évaluation entre le RC 2016 et le RC 2018, mettant en avant un investissement, local, régional et national important et continu.

Ce RC n'a pas pour vocation de proposer une évaluation ou un jugement méthodologiquement irréprochable des divers indicateurs, mais tend à rassembler les données disponibles sur le sujet, essayant de mettre en avant les actions mises en place et de suggérer des pistes de progression pour promouvoir l'activité physique de nos enfants, mais aussi réduire leurs comportements sédentaires, les deux devant être considérés parallèlement de manière à améliorer la santé physique, psychologique et cognitive actuelle mais aussi à venir des plus jeunes.

Le report card 2018 :

www.onaps.fr/report-card/activite-et-sedentarite-de-l-enfant-parution-du-report-card-2018/

David Thivel



Doctorat en physiologie de l'exercice, nutrition humaine et sciences de la santé Membre du comité scientifique de l'Observatoire National de l'Activité Physique et de la Sédentarité

(ONAPS), Directeur du Report Card Français pour l'activité, la sédentarité et la santé des enfants et adolescents, Vice président de l'European Childhood Obesity group.

Développement de l'enfant par le sport :

les propositions du Ministère

Le sport est un levier dont l'efficacité est aujourd'hui démontrée en termes de **prise d'autonomie, d'émancipation, d'aide à la construction individuelle et au développement des compétences psycho-sociales chez les jeunes**, et notamment chez les jeunes les plus en situation de fragilité, de précarité sociale et sanitaire.

Les bienfaits de la pratique d'activités physiques et sportives sont également prouvés en termes de **santé publique**. Identifiée comme une des mesures phare de la stratégie nationale sport santé, la promotion de l'APS est un élément de réponse décisif à la situation sanitaire et sociale des jeunes, sur un volet promotionnel ainsi qu'en prévention.

En 40 ans, les adolescents ont perdu environ 25 % de leur capacité physique (Publication de Grant Tomkinson, University of South Australia, Adelaide, 2006 et 2013), du fait notamment d'une augmentation de la sédentarité et de l'incapacité de s'approprier les recommandations alimentaires et sanitaires, dont la pratique de l'activité physique et sportive, portées par les pouvoirs publics ; les garçons et les filles de 10-11 ans réalisent en moyenne respectivement 32 et 18 minutes d'activité physique par jour, soit 25 minutes quotidiennes en moyenne, lorsqu'il est recommandé, pour cette tranche d'âge, de pratiquer

a minima 1 heure d'activité physique journalière ; seuls 5 à 9 % des enfants sont aujourd'hui en mesure de respecter ces recommandations.

Ceci engendre des risques graves sur la santé cardio-vasculaire, et augmente les risques de surpoids et d'obésité dont la progression est inquiétante.

Aussi, en 2017 (Données DREES, 2019), 18 % des adolescents en classe de troisième sont en surcharge pondérale et 5 % sont obèses. Entre 2009 et 2017, les prévalences de la surcharge pondérale et de l'obésité sont en hausse, en particulier chez les filles (de 17 % en 2009 à 20 % en 2017), quand certaines expérimentations, dans le Grand Est et en 2019 en Île-de-France, ont démontré que deux heures d'activité physique supplémentaires par semaine diminuaient de 20 % le surpoids dans les écoles.

C'est la raison pour laquelle ce public, son émancipation sociale, son éducation aux risques sanitaires et son autonomie, font l'objet d'une attention particulière de la part du ministère des Sports et de ses partenaires, concrétisée par plusieurs dispositifs qui s'inscrivent tous dans une démarche d'égalité des chances et valorisent le rôle éducatif du sport.

« Plan mercredi »

Depuis la rentrée 2017-2018, les communes et établissements publics

de coopération intercommunale (EPCI) ont la possibilité de choisir l'organisation des semaines scolaires au sein de leurs territoires sur 4 jours ou 4,5 jours.

Le format de 4 jours ayant été majoritairement privilégié, un travail interministériel a été lancé afin d'offrir aux familles un cadre de confiance pour favoriser le développement d'accueils de loisirs de qualité le mercredi, en cohérence avec le temps scolaire.

Nommé Plan mercredi, ce dispositif s'inscrit dans la continuité des projets éducatifs territoriaux (PEdT), et s'adresse à tous les enfants scolarisés de la Maternelle au CM2.

Un accord-cadre, signé le 20 juin 2018 par les ministres de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, de la Culture et des Sports, formalise la collaboration des services de l'État dans le déploiement et la réussite de ce programme sur tous les territoires et expose ses objectifs ambitieux, dont celui de proposer un programme d'activités variées, adaptées aux goûts et aux rythmes des enfants dans les domaines du sport, de la culture et de l'attention à la nature.

Une charte qualité a été construite permettant à tous les acteurs éducatifs locaux (collectivités territoriales, associations...) de s'engager dans une démarche qualitative visant à

PLAN MERCREDI : L'ESSENTIEL

Toutes les communes peuvent proposer le mercredi un accueil de loisirs à forte ambition éducative.

POUR QUI ?

Tous les enfants scolarisés de la maternelle au CM2

POURQUOI ?

- Renforcer la qualité des offres périscolaires : sport, culture, nature
- Promouvoir le caractère éducatif des activités du mercredi
- Favoriser l'accès à la culture et au sport
- Réduire les fractures sociales et territoriales

DE QUOI S'AGIT-IL ?

- Un accueil de loisirs organisé par les collectivités :
- avec des activités ambitieuses : culturelles, artistiques, sportives, manuelles, etc. ;
 - dans le respect des goûts et du rythme des enfants ;
 - en dialogue avec les écoles et en lien avec chaque territoire.

QUAND ?

Chaque mercredi à partir de la rentrée 2018, hors vacances scolaires

TOUS LES MOYENS DÉPLOYÉS

- Un accompagnement de proximité**
- des services de l'État : éducation, jeunesse et sport, culture
 - des caisses d'allocations familiales (Caf)
 - des associations partenaires

- Un environnement juridique plus clair**
- un projet éducatif territorial labellisé Plan mercredi pour les accueils répondant aux critères de la charte qualité
 - des normes d'encadrement adaptées pour les collectivités labellisées

- Des financements supplémentaires**
- majoration de la prestation de service versée par les Caf aux organisateurs d'Alsh
 - maintien du fonds de soutien au développement des activités périscolaires pour les communes qui restent à quatre jours et demi

construire et à encadrer une offre d'activités en cohérence avec les objectifs du Plan mercredi.

Cette charte s'appuie sur 4 piliers :

- la complémentarité éducative des temps périscolaires du mercredi avec les temps familiaux et scolaires ;
- l'inclusion et l'accessibilité de tous les enfants souhaitant participer à l'accueil de loisirs, en particulier des enfants en situation de handicap ;
- l'inscription des activités périscolaires sur le territoire et en relation avec ses acteurs ;
- la proposition d'activités riches et variées associées à des sorties éducatives et visant une réalisation finale (œuvre, spectacle, exposition, tournoi...).

Parmi les activités visées dans le programme du Plan mercredi, on retrouve, au premier plan, les activités physiques et sportives (APS).

La volonté est de promouvoir une offre de loisirs, de découverte afin de faire pratiquer un grand nombre d'APS en s'appuyant sur l'expertise des acteurs éducatifs locaux, notamment les associations sportives. Un des objectifs de cette démarche est de susciter puis de cultiver chez les jeunes enfants le goût de l'APS dans un esprit d'initiation qui pourra se traduire par l'adhésion à un club sportif, afin de développer également leurs compétences psycho-sociales.

Ce dispositif s'articule notamment avec le dispositif « Savoir rouler à vélo » qui fait partie de son offre d'activités.

« Savoir rouler à vélo »

Élément du « Plan vélo et mobilités actives » lancé en 2018 par le Gouvernement, avec l'ambition de multiplier par trois l'usage du vélo et d'atteindre les 9 % de déplacements à vélo d'ici 2024, le dispositif « Savoir rouler à vélo » (SRAV), mis en œuvre depuis avril 2019, a pour objectif le développement d'une « culture vélo » et l'adoption du « réflexe vélo » dès le plus jeune âge.

Destiné aux enfants de 6 à 11 ans, il permet l'acquisition, avant l'entrée au collège, d'un niveau d'autonomie suffisant pour circuler à vélo sur la voie publique.

Le dispositif consiste en un programme de formation de 10 heures réparties en 3 étapes indispensables, s'appuyant sur des supports pédagogiques mis à

disposition du grand public, et faisant chacune l'objet de la délivrance d'attestations de réussite :

- savoir pédaler : maîtriser les fondamentaux du vélo ;
- savoir circuler : découvrir la mobilité à vélo en milieu sécurisé ;
- savoir rouler à vélo : circuler en autonomie sur la voie publique.

Cette formation, encadrée par des professionnels, est dispensée sur l'ensemble du territoire, sur les temps scolaire, périscolaire ou extrascolaire et grâce à la mobilisation des partenaires du ministère des Sports que sont les fédérations sportives (Fédération Française de Cyclisme, Fédération Française de Cyclotourisme...), les associations sportives scolaires (Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré, Union Nationale du Sport Scolaire...), les autres associations telle que la Fédération française des Usagers de la Bicyclette, les moniteurs cyclistes Français...



Les associations de prévention sont également mobilisées (Association Prévention Routière, MAIF Prévention...) ainsi que les établissements scolaires, les centres de loisirs, les collectivités, les professionnels du cycle, et les coordinations sécurité routière des préfetures.

Dans le cadre des travaux interministériels visant à renforcer la place du sport à l'école et la continuité éducative, le développement d'offres d'APS à haute valeur pédagogique est déterminant.

Le plan « Aisance aquatique »

Lancé en avril 2019, le plan « Aisance aquatique (Défini comme la capacité d'une personne à entrer dans l'eau de différentes façons, à s'immerger complètement, à remonter à la surface et à flotter sans engins de flottaison, à se déplacer sur une courte distance afin de regagner le bord et sortir seul de l'eau.) » a pour enjeu principal la lutte contre les noyades accidentelles en France, comme cela a pu être observé entre 2015 et 2018 (1 169 noyades entre juin et août selon les résultats intermédiaires de l'enquête NOYADES 2018 publiés en septembre 2018 par Santé publique France. Chez les moins de 6 ans, les chiffres sont élevés : 332 noyades accidentelles au total soit +84 % par rapport à l'enquête 2015. Parmi les noyades suivies de décès chez les moins de 6 ans, les trois quarts sont survenues en piscine privée.), notamment chez les enfants de moins de 6 ans.

Ce programme, ambitieux et global, élaboré en collaboration avec les ministères de l'Éducation nationale



et de la Jeunesse, de l'Intérieur, et de la Santé, propose une approche renouvelée du milieu aquatique et avance des solutions concrètes et accessibles pour faciliter d'une part la familiarisation avec l'eau dès le plus jeune âge, pour favoriser d'autre part l'apprentissage de la natation et, de ce fait, pour mieux prévenir les risques de noyades et constituer progressivement une génération capable d'évoluer en sécurité dans l'eau.

Plusieurs outils ont été identifiés pour mettre en œuvre ce plan, dont une organisation dite « massée » dans le temps des heures d'apprentissage d'aisance aquatique dans le cadre d'une « classe bleue » qui permettra de doubler le temps hebdomadaire passé dans l'eau.

Une première expérimentation de « classe bleue » a été menée du 15 au 19 avril 2019, auprès de 53 élèves

de classes de moyenne et de grande section d'une école maternelle de Paris. Les résultats démontrent la pertinence d'un tel dispositif qui permet aux enfants concernés d'arriver à l'école élémentaire (cycle 2) sans appréhension du milieu aquatique.

Une offre pédagogique, sous forme de tutoriels numériques, a également été créée en direction des familles afin que celles-ci soient le vecteur des apprentissages de bases pour savoir flotter.

Au travers de mini-vidéos didactiques et ludiques, les parents trouvent des gestes et mouvements à réaliser étape par étape avec leur enfant en piscine. L'acquisition de ces rudiments permet par des gestes simples de rendre l'enfant à l'aise dans l'eau pour prévenir les accidents, lutter contre l'aquaphobie et faciliter l'apprentissage ultérieur des techniques de nage.

Un grand chantier de rénovation de l'apprentissage de la natation impliquant l'ensemble des parties prenantes (fédérations, MNS, Education Nationale...) est également conduit par le ministère des Sports afin de faire évoluer les différents tests existants vers une référence unique et plus lisible pour les usagers.

Le budget alloué au dispositif « J'apprends à nager », initié par le ministère des Sports en 2015 et qui a déjà permis à plus de 300 000 enfants d'apprendre à nager a été multiplié par deux en 2019.

Ce sont aujourd'hui 3 millions d'euros par an qui sont investis pour financer des cycles de 10 séances de natation pour les enfants, sur la base d'appels à projets portés par des collectivités ou des associations. Initialement créé pour répondre aux besoins des enfants dès 4 ans et jusqu'à 12 ans, ce dispositif a vocation à s'adresser également aux adultes, dont 1 sur 5 ne sait pas nager.

Le plan « Aisance aquatique » est renforcé par un nouveau budget de 12 millions d'euros destiné au développement de la construction

de piscines et notamment de bassins d'apprentissage dans les territoires carencés.

Ainsi la pratique d'activité physique et sportive constitue un moyen efficace pour lutter contre la sédentarité chez les jeunes, en permettant de les rendre plus actifs physiquement et, lorsqu'il s'agit de pratique encadrée, licenciée, de les inscrire dans un parcours éducatif et social valorisant qui constitue une des priorités des politiques publiques aujourd'hui investie par le ministère des Sports.

« J'apprends à Nager » à Castres avec le Castres Sports Nautiques. Réponse de M. Guy DELBREIL, adjoint aux sports de la Ville de Castres et M. Jean Marie CELARIES, président du CSN.



Quel intérêt voyez-vous à ce dispositif « J'apprends à nager » ?

M. Guy DELBREIL : Cela fait 10 ans, que la collectivité en lien avec le club de Castres Sport Nautique met en place ce projet dans un esprit de sécurité pour les enfants. Qu'ils sachent appréhender le milieu aquatique est une priorité éducative pour la ville. Ce projet est d'ailleurs mis en place dans le cadre du Programme de Réussite Educative dans lequel le club est fortement investi

Quel intérêt y a-t-il à passer par le club de castres ?

M. Guy DELBREIL : Le partenariat avec le club de Castres nous assure une expertise de la part des intervenants et une qualité de l'encadrement. C'est également l'opportunité pour le club de faire du lien entre les activités municipales et les activités associatives du club omnisports qui les amène au-delà de la pratique de la natation vers la plongée, le sauvetage, le triathlon et bien d'autres

Quel retour sur les 10 ans du « J'apprends à nager » pour le club omnisports ?

M. Jean Marie CELARIES : C'est une grande satisfaction pour le club avec plusieurs centaines d'enfants qui ont pu découvrir le milieu aquatique dans des conditions optimales de sécurité. Le club a d'ailleurs également développé cette action sur d'autres communes aux alentours qui a donné suite à la création de club de natation.

Un exemple omnisports : l'entente sportive de Nanterre

1. Historique et présentation du Club



L'Étoile Sportive de Nanterre est créée en 1925. Par la suite, la fusion de l'Étoile Sportive de Nanterre et l'Union Sportive de Nanterre donne

naissance à l'Entente Sportive de Nanterre. Sa première adhésion à la F.F.C.O. se fait en 1979. Sur la saison 2018-2019, l'association a proposé 57 activités réparties sur 40 sections avec l'aide de ses 101 salariés et plus de 400 bénévoles. La Municipalité met gracieusement ses installations sportives et le personnel pour l'accueil et une bonne pratique sportive. De son vécu, son expérience et son implication dans le territoire avec la municipalité, l'ESN est un acteur majeur auprès du public jeune nanterriens.

2. Statistiques

EN 2014 / 2015

Nombre d'adhérents : **9 260**
 Les 6 /11 ans : **2 944 (31,79 %)**
 Total femmes : **4 015 (43,35 %)**
 Total hommes : **5 245 (56,65 %)**
 Total filles 6/11 ans : **1 093 (37,1 %)**;

EN 2018 / 2019

Nombre d'adhérents :
10 046 (record)
 Les 6 /11 ans : **3 652 (36 %)**
 Total femmes : **4 554 (45,34 %)**
 Total hommes : **5 492 (54,66 %)**
 Total filles 6/11 ans : **1 490 (40,80 %)**

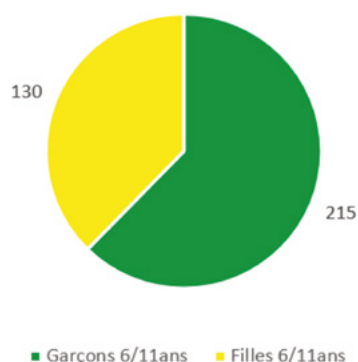
3. Les activités proposées par les sections de l'ESN pour les 6/11 ans

L'ESN propose différentes activités aux 6/11 ans : aikido, athlétisme, badminton, basketball, boxe pugilistique, capoeira, danse, échecs, escalade, football, gymnastique sportive, gymnastique rythmique, handball, judo, karaté, muay thai, natation, roller, taekwondo, tennis, tennis de table, tir à l'arc et volley-ball.

4. Activités Périscolaires

Les activités périscolaires (ex-Nouveaux rythmes scolaires), à partir de 16h30 sont encadrées par nos éducateurs. C'est un dispositif municipal avec une convention ville/ESN. Les 345 participants (2018-2019) ont été intégrés dans nos statistiques (2018-2019) dans une rubrique particulière : rythmes scolaires (l'après école). Ces jeunes sont également assurés par l'ESN qui leur offre l'adhésion. En effet, les responsabilités sont énormes et assumées. Nos éducateurs viennent chercher les groupes dans les écoles et les accompagnent dans les installations respectives. Les parents récupèrent les enfants en fin de séance à 18h. Nous préférons assurer tous les participants et offrir ainsi une adhésion afin de mieux protéger les jeunes, les intervenants et le club. Les risques sont toujours possibles durant un trajet ou bien sur durant la séance. Enfin, ces

Nombre de participants aux activités périscolaires



activités périscolaires sont aussi des passerelles avec nos sections.

Les activités proposées sont : le karaté, le tennis, la gymnastique sportive, le judo, le muay thai, le handball, la danse, le badminton, les échecs, la gymnastique rythmique, la natation, le tennis-de-table et une activité multisports.

- 18 établissements scolaires concernés (écoles primaires),
- 11 sites sportifs,
- 21 éducateurs de l'ESN,
- lundi, mardi, jeudi et vendredi .

5. Interventions de l'ESN Nanterre dans les actions éducatives de la ville, les cycles scolaires et activités périscolaires

L'ESN intervient durant le temps scolaire auprès des écoles, afin d'assurer des cycles de tennis, de tennis-de-table et de hand-ball. Des

conventions sont signées avec le Ministère de l'Education Nationale et la Mairie. Des finalités sont organisées en fin d'année, regroupant toutes les écoles pour chaque activité. Se retrouvent, les élèves, les enseignants et les éducateurs. Ce sont les cycles scolaires sur des périodes bien définies. Les élèves ne sont pas comptabilisés dans les statistiques ESN.

A. Exemple avec la section tennis-de-table de l'ES Nanterre

Depuis plus de 5 ans, la section tennis-de-table intervient auprès des écoles de la ville de Nanterre, via son éducateur sportif diplômé d'Etat. La découverte de l'activité s'exerce non seulement pendant le temps scolaire mais aussi pendant le temps périscolaire. Durant le temps scolaire, l'intervention se fait sur 2 périodes. La première, de novembre à février et la deuxième, de mars à juin. Pour chaque période, la classe bénéficie d'une dizaine de séances avec comme finalité une rencontre interclasses au mois de juin sur 18 tables.

Pour l'année scolaire 2019-2020, 4 classes se sont proposées pour découvrir le tennis-de-table :

- 1 classe de CM1 de l'école Joliot-Curie (Période 1 le jeudi de 14h à 15h),
- 1 classe de CM1/CM2 de l'école Elsa Triolet (Période 1 le vendredi de 14h30 à 15h30),
- 1 classe de CM1/CM2 de l'école Lucie Aubrac (Période 2 le jeudi de 14h30 à 15h30),
- 1 classe de CM1 de l'école Romain Rolland (Période 2 le vendredi de 14h30 à 15h30).

Ce ne sont pas moins de 98 élèves qui découvriront que le tennis-de-

table peut être plus qu'une activité de loisir. L'objectif de ces cycles est de permettre aux professeurs des écoles de bénéficier d'un apport technique afin de conduire plus tard des séances de tennis de table en autonomie. Enfin si des élèves prennent du plaisir, ils seront les bienvenus au sein de la section tennis-de table et prendront une licence.

B. Exemple avec la section handball de l'ES Nanterre

La section handball de l'ES Nanterre est en pleine reconstruction depuis quelques années et les efforts se concentrent sur les jeunes. L'objectif étant de solidifier le socle des équipes de jeunes et de consolider les niveaux supérieurs. Une Entente Mont Valérien s'est constituée afin de développer et renforcer les équipes féminines. La section de l'ES Nanterre et celle du Rueil AC mutualisent ainsi leurs moyens humains, matériels, financiers sans oublier les infrastructures sportives. Nos éducateurs de l'ES Nanterre poursuivent leurs actions auprès des écoles primaires et sont très présents dans les ateliers Après l'Ecole en 2019-2020.

Organisation:

- sur 4 journées (lundi, mardi, jeudi et vendredi),
- horaires : 16h30 à 18h,
- 3 écoles primaires concernées : Romain Rolland, Jules Ferry A et B,
- 200 élèves participent sur l'année à l'activité handball.

Le Projet pour 2020-2021 est d'étendre l'offre aux autres quartiers de la ville, afin d'assurer la promotion de ce sport et du club, par le biais des ateliers éducatifs et ludiques.

Durant le temps scolaire, la municipalité et ses services compétents gèrent l'encadrement des apprentissages des classes primaires. L'ES Nanterre handball intervenant très activement, dans l'organisation et le déroulement des finalités scolaires à une date précise au mois de juin.

Un rendez-vous incontournable pour conclure l'année scolaire avec :

- 13 classes de cycle 3 de la ville de Nanterre + 2 classes de Suresnes,
- 400 élèves + les professeurs.

Les élèves du collège République arbitrent les rencontres. Une convention a été signée entre le Collège et l'ES Nanterre afin de développer un partenariat avec la section handball UNSS du collège et le club. Cela permet aussi de repérer des potentiels intéressants et d'attirer les élèves motivés. La participation de l'ES Nanterre auprès de la ville est naturelle. Notre club contribue depuis des années aux actions éducatives et sportives.

6. Actions complémentaires

Des stages sont proposés durant les vacances à nos jeunes adhérents comme en football, en tennis, en badminton, en basket-ball (JSFN), en judo...

Nous organisons aussi de grands rendez-vous tous les ans, pour cette tranche d'âge avec les sections de l'ESN : des tournois sportifs comme en judo, en football, en handball, en basket-ball (JSFN), en tennis, en tennis de table avec les parents, des démonstrations ou des galas de gymnastique sportive, de gymnastique rythmique, de muay thai,

de taekwondo, de danse moderne, de roller, d'escalade avec les familles...

7. Activités sportives pour les plus petits

Le club omnisports de l'E S Nanterre propose également des activités pour les plus petits :

À partir de :

- 3 mois pour les bébés nageurs et parents,
- 2 ans 1/2 : bébés nageurs et parents, gymnastique artistique,
- 3 ans : bébés nageurs, gymnastique artistique, danse, roller et tennis,
- 4 ans : gymnastique artistique, danse, roller, tennis, athlétisme, capoeira, gymnastique rythmique, judo, football, basket-ball et natation,

• 5 ans : gymnastique artistique, danse, roller, tennis, athlétisme, capoeira, gymnastique rythmique, judo, football, basket-ball (JSFN), natation, boxe pugilistique, karaté, muay thai et taekwondo.

8. Conclusion

Le Club Omnisports de l'Entente Sportive de Nanterre s'est fixé comme objectif, dans la concertation avec la municipalité, de développer « le Sport pour toutes et tous ». Des plus petits aux plus âgés. La priorité reste l'accès aux plus jeunes, dans les écoles et au sein de notre club omnisports, afin de se cultiver par la découverte d'activités, d'une façon ludique, sportive ou artistique. Un

développement harmonieux, la santé et l'hygiène sont considérés comme des éléments essentiels dans le parcours des jeunes. Le respect des règles, la vie en groupe, le partage, la lucidité et la solidarité sont des facteurs indispensables pour la réussite et l'intégration dans la société de demain. Les jeunes d'aujourd'hui seront, dans quelques années, nos adhérents de demain, adolescents et adultes.

Enfin, et à travers les activités proposées et quel que soit le type d'organisation, chacun doit éprouver le plaisir de pratiquer et de se retrouver ensemble.

Le club omnisports de l'E S Nanterre, ses dirigeants et salariés, sont fiers de contribuer à cette mission de service public, auprès de nos adhérents, de plus en plus nombreux.

Monsieur Samuel RIJK,
Co-président de l'ES Nanterre

Mes remerciements pour leurs collaborations et les précieux conseils à :

- Monsieur Christian Le CORRE, Directeur Général de l'ESN,
- Madame Lila AIT EL KHLIFET-RICAUD Responsable des Ressources Humaines et Adjointe de Direction,
- Monsieur Franck JAFFIOL, Secrétaire Général de l'ES Nanterre et Président de la section tennis-de table,
- Monsieur Stéphane PIETU, DEJEPS, éducateur sportif de l'ES Nanterre, section tennis-de-table,
- Monsieur Julien CAYEZ, Licence universitaire, DEJEPS, Directeur technique et éducateur sportif, section handball.

www.esnanterre.com



Témoignages de parents/enfants

Michel Verger : « Mes 2 filles, Lauren en 1999 et Margaux en 2001, ont profité du multisports. En tant que parents, notre objectif était de leur faire découvrir différentes activités avec suffisamment de suivi dans chacune d'elle (10 à 12 séances) pour développer leur motricité et leur socialisation, et également de leur permettre de choisir plus tard l'activité ou les activités qu'elles souhaiteraient poursuivre. Nos deux filles en gardent un très bon souvenir. Elles y allaient toujours avec plaisir et enthousiasme et ont poursuivi chacune leur pratique sportive pendant de longues années. Nous sommes très satisfaits qu'elles aient connu cette expérience du « multisports » de l'ASM. »



« Illona est née en 2003. Après avoir débuté sa pratique sportive par le tennis, nous l'avons rapidement orienté sur le programme Multisports proposé par l'ASM. Durant deux années, la pratique de neuf activités lui a permis de multiplier les aventures motrices, et de construire un socle d'habilités solides. Illona s'est ensuite orientée vers la gymnastique puis le basket tout en continuant la pratique du tennis. Nous sommes très heureux d'avoir pu l'intégrer dans ce programme non compétitif, modèle original de pratique sportive. Aujourd'hui notre jeune adolescente semble épanouie et pourrait répondre aux critères d'une sportive bien formée. »

Quelques références à connaître

Fédération Sport Pour tous : www.sportspourtous.org/fr/notre-expertise/sport-socio-educatif/le-programme-mom-en-sport.html

Fédération Sportive et culturelle de France : www.fscf.asso.fr/activite-veil-de-lenfant

Fédération Française éducation physique et de gymnastique volontaire : www.sport-sante.fr/fr/gymnastique-volontaire-ffepgv/gymnastique-volontaire-enfants.html

Ufolep : www.ufolep.org/default.asp?titre=ecoles-de-sport&mode=dispositifs-publics&id=98688

Fédération sportive et gymnique du travail : www.fsgt.org/federal/enfance_famille

Lille Université Club : www.luc.asso.fr/fr/petite-enfance

- L'enfant et l'activité physique : De la théorie à la pratique ; Sébastien Ratel, Vincent Martin, édition Decitre.
- Activités physiques et développement de l'enfant, Auteur(s) : Duché Pascale, Van Praagh Emmanuel édition ellipses
- www.cairn.info/revue-movement-and-sport-sciences-2012-4.html

Actualités

Vie fédérale

Échos de clubs

Nouvelles des comités

Portrait de club :

Le Sport Athlétique Verdunois



**NOUVEL OUVRAGE :
« REGARDS CROISÉS SUR LE
CLUB ET SON ÉCOSYSTÈME »**

La F.F Clubs Omnisports a édité un nouvel ouvrage autour de l'organisation du club et des interrelations avec l'écosystème qui l'entoure. Il fait suite à la journée d'étude organisée à Angers en octobre 2019 à laquelle vous avez peut-être participé. Avec de nombreux témoignages de spécialistes, d'élus, de fédérations et de dirigeants de club, l'ouvrage met en lumière l'évolution des politiques sportives territoriales, les nouvelles activités du club de demain ou bien encore la digitalisation des structures. « Regards croisés sur le club et son écosystème » est illustré avec de nombreux schémas explicatifs pour approfondir les témoignages de chaque acteur de la journée.

Vous pouvez retrouver le sommaire sur notre site internet : www.ffco.org/regards-croises-sur-le-club-et-son-ecosysteme

Si vous souhaitez davantage d'informations, contactez-nous sur ffco@ffco.org.

CAMPAGNE SERVICE CIVIQUE 2020/2021

La Fédération Française des Clubs Omnisports renouvelle son engagement vers les clubs dans le cadre de son agrément national SERVICE CIVIQUE. 35 missions sont proposées pour la saison 2020-2021.

Chaque club adhérent qui le souhaite peut solliciter la FFCO afin de proposer une mission de service civique au sein de sa structure.



Le SERVICE CIVIQUE via la FFCO en quelques mots, c'est quoi :

- des missions de 7 mois, de 24h à 35h,
- des missions pour des jeunes de 16 à 25 ans (voir 30 ans pour les jeunes en situation de handicap),
- des missions autour du développement du sport santé ou du développement de la pratique du sport pour les publics les plus éloignés,
- des missions pouvant s'effectuer prioritairement au siège du club omnisports, mais pas uniquement,
- des missions qui peuvent s'orienter sur la communication, sur événementiel, sur l'accompagnement des adhérents, sur des projets spécifiques... Les possibilités de missions sont très vastes,

Retrouvez toutes les informations sur : www.ffco.org/lancement-de-la-campagne-service-civique-2020-2021

Échos de clubs

omniSPORTS est aussi votre journal.
N'hésitez pas à nous communiquer les
informations de vos clubs afin que
nous puissions les relayer ici.

58 - ASAV OMNISPORTS VAUZELLES

**1921/2021 : 100 ans de sport
dans la cité de Varennes Vauzelles**

Élaboration d'un ouvrage retraçant l'historique de L'ASAV Omnisports, bientôt centenaire

L'ASAV Omnisports a été fondée par une assemblée constitutive le 18 Novembre 1921 (association sportive des ateliers de Vauzelles). Son but est la pratique de tout exercices physiques dans une atmosphère d'amitié et de bonne camaraderie. Notre association aura donc 100 ans en 2021 et ne cesse de grandir et de rajeunir. Son histoire commence en 1921 grâce à la CGCEM qui finance la création d'un terrain situé en face des Ateliers de réparation de locomotives à Varennes Vauzelles. Au tout début, ce sont des équipes de rugby, de moto ball qui utilisent le terrain. En 1922, l'Association Sportive des ateliers de Vauzelles voit le jour avec le dépôt des statuts. Elle regroupe à l'époque le football, le tennis, l'athlétisme, le basket, le tir, la préparation militaire, et ensuite la naissance de la Gymnastique la Vauzellienne en 1926.

Après la guerre, le club s'ouvrira aux non cheminots en gardant le même sigle qui deviendra Association Sportive Amicale de Vauzelles. De sa création et jusqu'en 1986, l'ASAV Omnisports était dirigée et présidée de droit par le Directeur de la CGCEM et plus tard par le Directeur des ateliers SNCF. En 1986, des élections professionnelles à la SNCF ont lieu pour la création des nouveaux comités d'entreprise, des nouveaux droits conquis par les cheminots.

La prise en charge des activités sociales SNCF par le comité d'entreprise et la modification des statuts qui s'en est suivi ont engendré une pratique plus démocratique de fonctionnement. Le nouveau Président de l'ASAV Omnisports est maintenant élu par l'ensemble des sections sportives du Club. Le premier Président élu démocratiquement est Roger Roussat (cheminot aux ateliers) resté fidèle à ce poste de 1986 à 2012, Denis Beltier (cheminot également) prendra la suite.

Aujourd'hui l'ASAV est un des plus gros clubs omnisports de la Région Bourgogne avec 25 Sections et 3500 licenciés pratiquant du sport de compétition, du sport de loisir, de détente, individuel et collectif, le choix est grand. Toutes ces sections possèdent des écoles pour initier nos enfants avec des éducateurs chevronnés. Le sport tient une place importante dans notre ville. Le sport contribue à la vie sociale, à la formation, à la santé, au respect et au dépassement de soi. Le sport associatif dans son ensemble a besoin de différents soutiens ce qui est le cas à Varennes Vauzelles avec les différents partenariats. La municipalité, le CASI, la SNCF, la région et le département, toutes ces subventions sont nécessaires. Merci pour ces aides.

Cet ouvrage va retracer le parcours de toutes ses sections sportives avec l'aide de bénévoles, en recherchant dans les archives l'historique et le palmarès, un très gros travail de recherches. Alors, longue vie à l'ASAV Omnisports, et merci encore aux bénévoles car, sans eux, aucun club ne pourrait fonctionner.

Denis Beltier
Président ASAV Omnisports

81 – CASTRES SPORTS NAUTIQUES

INCENDIE À LA PISCINE CANETON

Peu avant 20h le samedi 21 mars 2020, un incendie a malheureusement endommagé la piscine CANETON, située au cœur du quartier de Lameilhé de Castres (81), classé Quartier politique de la Ville.

Arrivés à temps, les pompiers locaux ont évité le pire en préservant une partie de la structure (bassin, local technique, vestiaires filles). Seul le vestiaire garçons et la toiture ont été sérieusement touchés par le feu, laissant tout de même inutilisable pour de nombreuses semaines cet équipement construit lors du plan des 1000 piscines en France.

Fermée au public au profit du complexe aquatique de l'Archipel, cet équipement va beaucoup manquer dans les semaines à venir en particulier pour l'apprentissage de la natation, et notamment l'accueil des scolaires. Les activités de l'école de natation et de Sport Santé du Castres Sports Nautiques seront les plus fortement impactées par cet incident. En effet, les activités de l'association sur cette piscine Caneton représentent près

de 70 % des activités aquatiques totales de l'association. Le Directeur du club, Jérôme PY, explique : « Cet incendie est vraiment un coup dur pour le quartier, pour ses utilisateurs et pour le club. La collectivité avait fait le choix judicieux de fermer cet établissement au public au profit des activités d'apprentissage de la natation, mais aussi des actions « Santé ». Toutes les activités sociales comme les stages « J'apprends à nager » vont être impactées par cette fermeture, que nous souhaitons la plus courte possible ».

Le club local, fort de son millier d'adhérents aquatiques est certain, qu'aidé des pouvoirs publics, il trouvera une solution pour que les activités aquatiques se poursuivent. Dans un contexte difficile et anxiogène, nous déplorons cet incident et ses conséquences pour le club.



46 - FUDO GOSHIN KARATÉ DO CAHORS

Le stage de KARATE JUTSU

Début mars 2020, Le FUDO GOSHIN KARATE DO CAHORS avec ses 2 sections de Montcuq et Catus a organisé un stage de KARATE JUTSU (self défense) sous la direction de Hanshi A.SCHNEIDER, CN 7^e DAN BUDO et expert dans la méthode universelle de Self-défense et auteur de plusieurs livres.



Ce stage a permis à l'ensemble des stagiaires d'appréhender les techniques de saisies, d'étranglements, d'attaques avec bâton ou couteau.

Des mises en situations étaient proposées sur la base des techniques du Karaté do.

Renseignements: site internet: www.fudogoshin-karatado.fr

74 – CLUB DES SPORTS DE CHAMONIX

ROMAIN DESGRANGES ANNONCE SON ARRÊT DE LA COMPÉTITION

« Après 18 saisons internationales, 130 coupes du monde et un nombre incalculable de courbatures, il est temps pour moi de ranger mes chaussons de compétition. Un quart de siècle à grimper, m'entraîner, répéter, encore et encore, travailler dur sans relâche... JJG chantait « y'a que les routes qui sont belles ». Que c'était bon !!! Et l'aventure est loin d'être finie. »

Ainsi s'exprime Romain à l'orée d'une nouvelle vie.

Romain, membre du club Chamonix Sport (section escalade) et du Team Chamonix, vient d'annoncer la fin de sa carrière après presque 20 ans d'engagement au plus haut niveau. Toute la vallée de Chamonix, qui l'accompagne depuis longtemps dans son parcours sportif, remercie vivement celui qui porta si haut nos couleurs et fut notre exceptionnel ambassadeur. Romain, qui conjugua tout au long de ses années gentillesse, modestie, disponibilité et excellence. Nous lui souhaitons le meilleur !

Romain était l'une des identités de nos alpes et de notre région !



Échos de clubs

[COVID-19] : les initiatives de nos clubs

Dans la situation exceptionnelle à laquelle nous faisons face, nous avons décidé d'accorder quelques pages sur les initiatives de nos clubs pour maintenir le lien avec leurs adhérents et proposer des activités mais également pour soutenir les soignants.

MAINTENIR LE LIEN AVEC LES ADHERENTS

91 - UNION SPORTIVE DE RIS ORANGIS

L'USRO, pendant le confinement

L'USRO et ses 33 sections sont mobilisées durant la crise sanitaire en proposant des séances d'activités physiques adaptées à tous. Pour tous les adhérents et followers, ils peuvent, soit suivre des séances en live depuis Facebook, avec Jonathan Herjean (Diététicien et préparateur physique), soit effectuer des séances illustrées à faire quand bon leur semble. La totalité des vidéos est disponible sur le site de l'USRO et ses réseaux sociaux.

Toutes les informations sont disponibles sur : www.usro.fr / www.facebook.com/UnionSportiveRisOrangis.

La section Yoga a continué à dispenser les cours à ses adhérents à distance. En étroite collaboration avec les professeures, des cours vidéo grâce à l'application Zoom et enregistrés sont dispensés aux adhérents tous les mardis et vendredis. Les vidéos sont relayées sur le FB de l'USRO afin que les adhérents des autres sections puissent se joindre aux cours s'ils le souhaitent bien sûr ! Page FB de la section : yoga USRO www.facebook.com/usro.yoga.

La LIFR a mis en place un concours de dessin pour tous les enfants des Écoles De Rugby, sur le thème « mon école de rugby, ma passion ». L'École De Rugby participe chaque semaine à ce concours de dessin. Cela fait deux semaines de suite, qu'un petit de l'USRO remporte le challenge. L'EDR de l'USRO est également actif en envoyant des vidéos de parcours de motricité et proposant des lectures de livres. Page FB de la section : USRO rugby www.facebook.com/USORugby.

La section Escrime met en ligne des vidéos présentant les fondamentaux du maniement des armes (fleuret, sabre ou encore épée) sur FB. www.facebook.com/UnionSportiveRisOrangis.

La section GR a mis en ligne des vidéos de musculation et circuit training réalisées par les gymnastes. Elle diffuse également des photos d'entraînements de gymnastes confinées. Page FB de la section : USRO gr www.facebook.com/usrogr/

La section Cyclisme souhaite garder cet esprit de compétition et a mis en place un défi « réaliser la vidéo la plus imaginative à vélo » afin de remporter un maillot du club. Page BF de la section : USRO cyclisme www.facebook.com/usro.usrocyclisme.

La section Judo a réalisé des vidéos « le judo à la maison ». Le professeur donne des techniques, entre autres, pour travailler la mobilité et la coordination. Page FB de la section : USRO judo www.facebook.com/usrojudo. La section Roller met régulièrement en place des défis à effectuer chez soi. Elle invite les adhérents à partager la vidéo de leur exploit. Page FB de la section : USRO Roller www.facebook.com/usro.rink.

La section Football a mise en ligne une vidéo des U10. À travers cette vidéo, les enfants dans leur jardin ou leur salon driblent, marquent des buts et montrent comment ils s'occupent pendant le confinement. Page FB de la section : US ris orangis football www.facebook.com/US.Ris.Orangis.Football.

92 – UNION SPORTIVE MUNICIPALE DE MALAKOFF

L'USM Malakoff ne s'arrête pas pendant le confinement !

Avec le confinement, toutes nos activités ont dû s'arrêter mais heureusement il existe d'autres façons de pratiquer. Plusieurs des sections de l'USM Malakoff proposent des cours en ligne via les applications Zoom, Facebook Live ou encore Skype. On peut faire du yoga, du pilates, de la gym, du cardio, du renforcement musculaire, du tennis de table... Certains profs ont aussi réalisé des vidéos que nous avons ensuite publiées sur notre chaîne Youtube. On y retrouve de la Zumba Gold, du stretching, du tai-chi et bien d'autres encore.

Notre section gymnastique, en collaboration avec d'autres clubs, a lancé plusieurs challenges à ses adhérents comme réaliser un équilibre sur les mains tout en enfilant un t-shirt, un saut compliqué à effectuer ou encore une valse sur les mains. Enfin, nous avons aussi créé toute une série de fiches pratiques. Par exemple, il y a la salutation au soleil en yoga, un programme cardio sur 30 jours, de la gym douce pour séniors, du yoga enfant. D'autres fiches sont à venir mais, pour occuper les enfants, tous les mercredis, nous publions les jeux de l'USMM avec notre mascotte Goupil.



ACTIVITÉS SPORTIVES EN FAMILLE ET JEUX DE L'USMM

MOTS MÉLÉS, 7 DIFFÉRENCES, LABYRINTHE, ...

38 – SAINT-EGRÈVE ACCUEIL

Des idées originales pour le confinement

Le confinement a brutalement mis fin à nos activités, mais a aussi été l'occasion de mettre en avant plein d'idées originales ! Nous affichons les anniversaires du jour sur la page d'accueil et nous avons remplacé les randos avec sac à dos par des randos virtuelles qui correspondent au programme prévu.

Si vous voulez voir le résultat c'est ici : <http://seaccueil.free.fr/index.php> en cliquant sur le tracé qui vous intéresse. Vous pouvez en profiter pour faire pivoter le panorama autour de vous.

Afin de partager plein d'idées, de bons tuyaux, des traits d'humour... Nous avons mis en place un blog. Si vous voulez le voir c'est par ici : <http://seaccueil.free.fr/hebdo/index.php>



92 – CLUB OLYMPIQUE MULTISPORTS DE BAGNEUX

Entretenir le lien avec ses adhérents

Nous mettons régulièrement des cours en ligne sur notre site internet afin que tous les adhérents de notre club puissent maintenir une activité physique et sportive chez eux (fitness, tennis, yoga, nanbudo, capoeira...). L'accès aux cours sur notre site n'est pas réservé, tout le monde peut en profiter. Nous avons également des cours diffusés sur Facebook, certaines de nos sections maintiennent le lien avec leurs adhérents sur WhatsApp, en visio conférence (séances réservées aux adhérents ou des moments d'échange) et par mail. Nos

sections communiquent également régulièrement avec leurs adhérents par l'intermédiaire des réseaux sociaux : défis, challenges...



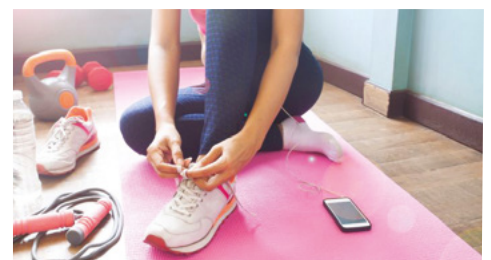
Nous avons également mis en ligne des messages de soutien sur notre page Facebook : www.facebook.com/ClubOlympiqueMultisportBagneux/ www.combagneux.org

33 – LES COQS ROUGES

Confinement : les professeurs des Coqs Rouges Bordeaux se mobilisent

En cette période de confinement, les professeurs des Coqs Rouges se mobilisent pour proposer aux adhérents de continuer à pratiquer leur activité à distance, lorsque cela est possible !

Certains ont transmis du contenu de séance écrit, audio ou vidéo directement aux élèves, grâce à une communication interne très efficace. C'est notamment le cas des intervenants de Théâtre enfants, Tai Chi Chuan (Françoise), Sophrologie (Guillaume), Arts Plastiques (Véronique) ou Musique (Joseph). D'autres, comme les professeurs de Yoga (Nathalie), Théâtre adultes (Aurélie) ou Théâtre impro (Gautier), se sont lancés dans la diffusion en direct par visioconférence via divers outils (Skype, Zoom). Olga, notre énergique professeur de Modern Jazz, Barre Concept et Zumba, dispense des cours quasi quotidiennement en live sur sa page Facebook personnelle. Cécile, professeur de Gym Globale, Zumba Gold et stretching, et Candice, professeur de Street Dance, ont opté pour la diffusion de séances vidéo et chorégraphies sur la chaîne Youtube des Coqs Rouges. Des séances Yoga sont également disponibles en vidéo sur la chaîne Youtube Turiya-Satsana.



Evidemment, certaines disciplines ne peuvent pas se pratiquer à domicile mais là encore, les encadrants s'adaptent. La section Football s'est lancée dans les défis insolites entre joueurs sur les réseaux sociaux, tandis que la section Natation publie des vidéos ludiques sur sa page Facebook. Par ailleurs, les professeurs ont transmis un programme d'entretien physique à leurs nageurs. D'autres sections s'organisent, avec la diffusion prévue de séances, Pilates, ou encore Gym Fitness, dans les prochains jours.

Toutes les informations ici : www.coqsrouges.fr/confinement-les-seances-continuent-a-la-maison

59 – UNION SPORTIVE ARRAS OUEST

Le Sport Santé, toute une histoire pendant le confinement.

Même si l'annonce du confinement fut brutale, ce qui était primordial pour nous l'USAO - référence sportive au sein des quartiers ouest d'Arras fut de garder le lien avec nos 1500 adhérents.

Force de propositions, de phases d'échanges, avec les salariés et animateurs, chacun a réinventé ses missions autour du virtuel. Instaurer des démarches innovantes pour garder la forme face au caractère exceptionnel de la situation. Cela nous a permis de réfléchir et éventuellement de pouvoir continuer à proposer des vidéos pour nos seniors principalement pendant les vacances ; périodes pendant lesquelles ils sont habituellement plus ou moins inactifs sportivement parlant. L'envoi de mails pour informer, prendre des nouvelles, apporter du soutien. Appels téléphoniques aux seniors qui n'ont pas internet pour rompre la solitude. L'atout communication fut un challenge.



Nos adhérents ont pu continuer de pratiquer par des séances vidéo mises en ligne sur une chaîne YouTube que nous avons créée (USAO ARRAS), trois fois par semaine pour les seniors (lundi, mercredi et vendredi) : circuits training full body ou séance ciblée sur les groupes musculaires.

Nos animateurs proposent également des directs pour toutes nos activités Fitness adultes avec notamment du pilates, Yoga, de la Zumba et du fitboost avec la possibilité de replay. Sans oublier les cours de danse avec Zoom pour recréer l'ambiance des cours.

La section CrossFit tourne également à plein régime. Les 230 adhérents ont la possibilité de s'entraîner avec la mise en place de séances et de live journaliers. Le lien social reste une priorité avec la possibilité de participer à des défis, des challenges. Chaque jour, un adhérent est mis en lumière avec une présentation personnalisée. Pour les enfants : défis sportifs, séances ludiques, tous ont pu garder la forme seul ou en famille. Les activités pour tous ont été appréciées par nos adhérents, l'investissement dynamique de nos bénévoles, la solidarité entre sections. Notre mobilisation dans cette épreuve nous a certainement rendu plus fort, nous espérons une reprise festive de nos 24 activités sportives.

Laurence LECLERCQ
Présidente Omnisports

L'Olympique Cabriès Calas « Sport à la maison »

13 – OLYMPIQUE CABRIÈS CALAS

L'OCC a mis à disposition de ses adhérent(e)s, sous la forme d'une série appelée « sport à la maison », des cours de sports adaptés et des activités de réflexion et de motricité en ligne. Ces activités sont réalisées par les éducateurs du club sous la forme de vidéos et d'articles.

Cette série permet de garder un lien social ainsi qu'un minimum d'activité physique et cérébrale, nécessaire pour le bien être de chacun(e). Au sein des sections, des défis sont également proposés, comme par exemple, la section football qui met au défi ses jeunes chaque semaine.

Retrouvez nos vidéos sur :

www.youtube.com/channel/UC1iqwCjoUx7fmxcEHogIGlw?view_as=subscriber

Retrouvez nos articles sur : <https://occ-omnisports.com>





L'OMNISPORTS SOUTIENT LES SOIGNANTS !

LA PASSE SOLIDAIRE

75 – STADE FRANÇAIS



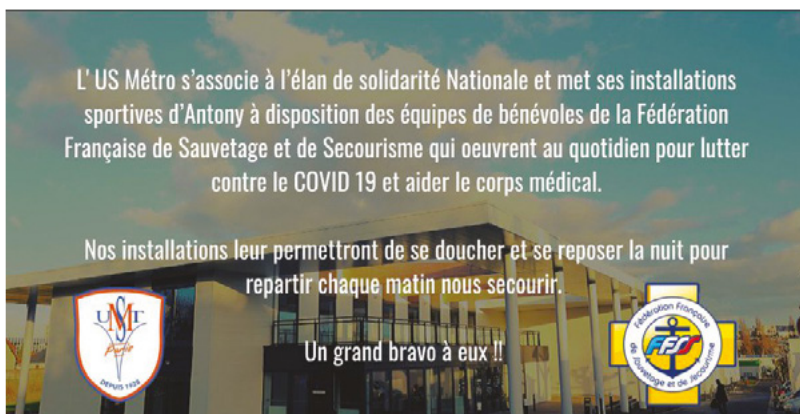
La section rugby du Stade Français a décidé de créer la cagnotte « Passe Solidaire » au profit de la fondation AP-HP, Assistance Publique – Hôpitaux de Paris. À l'issue de la cagnotte, le club attribuera par tirage au sort parmi les généreux donateurs : 10 maillots Stade Français Paris dédiés par l'ensemble de l'équipe et plusieurs objets Collector dédiés donnés par les joueurs, parmi lesquels,

le maillot de la finale 2015 de Laurent Sempéré, les crampons de Jonathan Danty, un maillot de match de Kylan Hamdoui et d'autres encore... Un très beau geste du Stade Français que l'on ne peut que partager !

Retrouvez les informations ici : www.stade.fr/actualites/news/communiqu/2020-03-25-passe-solidaire-stade-francais-paris-pour-fondation-assistance-publique-hopitaux-de-paris

92 – US MÉTRO

LES SECTIONS SE MOBILISENT



L'US Métro se mobilise pour les soignants et les personnes les plus fragiles. Leur première action a été de mettre leurs installations à disposition des équipes de la Fédération Française de Sauvetage et Secourisme de Paris. Dans un deuxième temps, les sections du club omnisports ont pris l'initiative, de leur propre chef, de créer des cagnottes pour le personnel soignant. Un élan de solidarité de la part de l'ensemble du club qui est à souligner. Bravo à eux !

33 – SPORT ATHLÉTIQUE MÉRIGNACAIS

LA CHAÎNE SOLIDAIRE

Le Sport Athlétique Mérignacais propose notamment une chaîne solidaire en direction des EHPAD. Partenaire de LOGEA et de la Fondation BOCKE qui gèrent plusieurs établissements en Gironde et Nouvelle Aquitaine, ils appellent leurs adhérents à faire don d'EPI (équipement de protection individuel) qui seraient aujourd'hui inutilisés dans les entreprises.

Pour retrouver toutes les informations : www.sport-athletique-merignacais.fr/nos-ehpad-en-besoin-urgent-dequipements-de-protection-individuelle

URGENT

LES EHPAD EN BESOIN URGENT DE MATÉRIEL !

NOS PARTENAIRES LOGÉA ET FONDATION BOCKÉ QUI GÈRENT PLUSIEURS ÉTABLISSEMENTS EPHAD FONT FACE À UNE PÉNURIE D'ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE :

MASQUES / SUR BLOUSES JETABLES ET/OU COMBINAISONS JETABLES / TABLIERS PLASTIQUES JETABLES / SURCHAUSSURES



91 – ENTENTE GYMNIQUE ÉTAMPES

Une très belle initiative, avec les talents de chacun(e) : les gymnastes de l'Entente Gymnique Étampes ont créé une vidéo solidaire pour toutes celles et ceux qui combattent le COVID-19 chaque jour. Un travail remarquable à partager et partager encore autour de vous.

Vous pouvez retrouver la vidéo sur : <https://www.facebook.com/ententegymniqueetampoise.egc/videos/pcb.3450160578334037/3450155118334583/?type=3&theater>

92 – ATHLÉTIQUE CLUB DE BOULOGNE-BILLANCOURT

L'ACBB, TOUS SOLIDAIRES !

L'Équipe Nationale 1 M de l'ACBB HANDBALL a organisé une tombola solidaire pour l'Hôpital Ambroise Paré de Boulogne-Billancourt. En jeu, les maillots des joueurs de cette saison MAIS SURTOUT des fonds récoltés qui seront entièrement reversés à l'Hôpital Ambroise Paré. Une très belle initiative de la part des joueurs et de leur coach. Avec un ticket à 5 € – et plus si vous le souhaitez – le jeu en vaut la chandelle. La chandelle

que L'ACBB Rugby a repris également en mettant en place une cagnotte de solidarité pour les soignants. Comme ils le disent si bien : « La solidarité est un facteur essentiel sur le terrain, transportons-la en dehors pour aider ceux qui sont sur le front ! »

À noter également, la solidarité des tigres de l'ACCB (section Hockey) qui ont lancé une opération de collecte de masques Décathlon. Environ 100 masques ont été récupérés pour l'hôpital Lariboisière. L'appel a été un franc succès et témoigne de tout le soutien de l'ACCB.



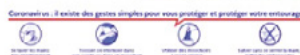
91 – CLUB OMNISPORTS LES ULIS



L'omnisports, le sport solidaire !

Le C.O.Ulis souhaite participer, à sa manière, à la lutte contre le coronavirus en créant un fond de solidarité en soutien aux personnels soignants d'un montant symbolique de 1 € par adhérent, soit 4 560 € et en prenant en charge l'adhésion 2020/21 des professionnels de santé s'inscrivant au club, soit 35 €.

#RESTEZCHEZVOUS



LE FOND DE SOLIDARITÉ

Le Club Omnisports des Ulis a décidé de montrer son soutien aux personnels soignants en créant un fond de solidarité d'un montant symbolique de 1 € par adhérent soit 4560 €. Le club s'engage également à prendre en charge l'adhésion 2020/2021 des professionnels de santé. Une belle preuve de la solidarité dans le sport !

Nouvelles des comités

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ ET NIÈVRE

Assemblée générale départementale et régionale

Le samedi 29 février 2020, les adhérents du comité régional des clubs omnisports de l'Yonne se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire à la Salle René Salmon aux



Saules (espace culturel et sportif). 4 clubs étant présents ou représentés sur 5 (6 voix), l'assemblée a pu valablement délibérer. Le samedi 29 février 2020, le président Michel Denis ouvre la séance à 10h en remerciant les présents et excusant les absents. Le président est heureux de se retrouver avec autant de monde venu il est vrai pour l'AG du comité régional. Il remercie chaleureusement les dirigeants du foot et de l'omnisports de Coulanges les Nevers pour leur accueil et la collation prévue ensuite. Ce moment a été également le temps de l'Assemblée Générale du comité départemental des clubs omnisports de la Nièvre. Les Assemblées générales FFCO régionale Bourgogne-Franche-Comté et départementale 58 Nièvre s'est déroulée dans une grande convivialité. Durant ces 2 AG, le chapitre « Sport Santé » a tenu une grande partie des débats.

92 – HAUTS-DE-SEINE

L'activité de la FFCO 92 a été profondément modifiée suite aux mesures exceptionnelles adoptées pour lutter contre la propagation du COVID-19 en France. Néanmoins, en adaptant notre activité, nous avons pu assurer une continuité dans l'accompagnement des associations et de leurs dirigeants.

La réunion d'information concernant la campagne ANS 2020 initialement prévue à la fin du mois de mars a été remplacée par un webinar au cours duquel les associations ont pu poser toutes leurs questions sur cette thématique. Par ailleurs, les permanences destinées à l'accompagnement dans l'utilisation du Compte Asso

ont été remplacées par une assistance téléphonique sur demande des associations. La FFCO 92 a également relayé les informations de la DDCCS 92 concernant la campagne ANS emploi/apprentissage aux associations du département.

C'est également dans ce contexte que nous avons répondu aux nombreuses sollicitations des associations des Hauts-de-Seine concernant le dispositif de l'activité partielle et sa mise en place au sein des associations. La FFCO 92 met donc tout en œuvre pour soutenir les dirigeants associatifs en cette période de confinement.

33 – GIRONDE

Annulation « Multisports en fête »

Le comité Gironde a été contraint d'annuler son événement annuel « Multisports en fête » qui devait se dérouler le 17 juin à Pessac. Cette rencontre sportive rassemblant

les jeunes des écoles multisports des clubs omnisports girondins est décalée à juin 2021. Le comité fixera une nouvelle date dès le début de l'année scolaire 2020-2021.

91 – ESSONNE

Participation de la FFCO 91 au Comité de Pilotage « Économie Sociale et Solidaire & Sport » de l'Essonne

En ces temps de confinement, l'équipe de la FFCO Essonne continue de faire vivre le comité, notamment en ce qui concerne le pilier « omnisports et citoyenneté » et les projets à destination des jeunes issus des Quartiers Prioritaires de la Ville.

La FFCO 91 a ainsi participé au premier comité de pilotage Économie Sociale et Solidaire & Sport de l'Essonne, organisé par le Centre de Ressources Politique de la Ville du département.

Le but de ce Copil est d'organiser en octobre prochain un colloque ayant pour réflexion la mise en réseaux des acteurs du mouvement sportif et de l'ESS pour contribuer au développement des territoires, et notamment en favorisant l'insertion professionnelle des habitants des quartiers.

D'ici là, chaque acteur sera mobilisé dans la recherche des pistes de réflexion pouvant nourrir ce colloque, dans le partage des actualités, dans l'identification des structures ou professionnels...

La prochaine réunion du Copil aura lieu début mai.

La FFCO 91 continue son accompagnement des jeunes du PAJ

Beaucoup de jeunes engagés dans le dispositif « Parcours d'Accompagnement des Jeunes » se sont vus freinés dans l'avancé de leur projet à cause de la crise sanitaire que nous vivons actuellement.

Pour éviter que ces jeunes se sentent délaissés et se démotivent dans leur projet professionnel, la FFCO 91 leur propose de répondre à un quizz ludique qui leur rappelle ce qu'ils ont appris pendant le séjour « Booster » du PAJ. Prochainement, la FFCO 91 va organiser un webinaire pour accompagner au mieux les jeunes dans cette période, leur donner des éléments de réponses quant à l'évolution des mesures gouvernementales et à la reprise des activités.

La FFCO 91 poursuit son engagement Service Civique

En lien avec la FFCO et le comité Nouvelle-Aquitaine, la FFCO 91 a organisé des webinaires pour les volontaires en mission de service civique sous son agrément et leur tuteur.

Ces échanges ont permis la transmission de toutes les informations venant de l'Agence Service Civique liées à la situation de confinement, la mise au point sur les missions de Service Civique et sur les projets professionnels des volontaires.

Prochainement, nous organiserons les formations civiques et citoyennes sous forme de webinaire pour les volontaires qui ne l'ont pas encore faite.

NOUVELLE AQUITAINE

Formation citoyenne en ligne

Comme tous, le comité Nouvelle-Aquitaine a vu ses activités complètement chamboulées. Les équipes ont dû se réadapter. La période de confinement a permis d'approfondir certains projets afin de vous accompagner au mieux lors de la reprise. Le comité a d'ailleurs organisé

une nouvelle session de formation citoyenne pour les jeunes en mission de service civique. Cette formation est obligatoire pour chaque volontaire et elle s'est déroulée en webinaire début mai.

Le Sport Athlétique Verdunois

Un club omnisport plus que centenaire

Voilà plus de 110 ans, en effet, que le SAV rythme la vie sportive de Verdun et de ses environs.

Fondé en 1909 par Monsieur BEAU, le Club a vu divers présidents se succéder à sa tête :

- Monsieur WATRIN (1920-1939) ;
- Monsieur Auguste AMIOT (1939-1970) ;
- Monsieur Jean MOULET (1970-1992) ;
- Monsieur Jean Marie MERENS (1992-2012) ;
- Monsieur Alain DUCROCQ (2012 actuel président).

Il convient d'évoquer aussi les grands noms qui ont contribué à la pérennité du SAV : Guy MASSON, Bernard GISSELAIRE, Marcel DUCROCQ, Robert URBAIN, l'équipe actuelle Pascale LAPEL et Patrick MARIE DIT LACOUR, et bien d'autres plus anonymes mais pas moins importants.

1. Son histoire et celle de ses sections :

1909 : 1^{ère} section « Football ». Celle-ci adhère à la Ligue Lorraine de Football dès la création de celle-ci, c'est-à-dire en 1920. Le SAV Football a ainsi fait parti des 4 premières équipes meusiennes engagées dans le championnat de Lorraine, avec Saint-Mihiel, Fains-les-sources et Bar-le-Duc. Auparavant, l'équipe ne disputait pas de véritable compétition mais des matchs contre des formations militaires, Verdun étant une importante ville de garnison.



1^{ère} équipe de foot 1909

1921 : la section Rugby fut créée par Marius GAROBY. Le club est alors composé de nombreux militaires.

1921 : La section athlétisme voit le jour sous l'impulsion de R. WATRIN qui dirigea la section jusqu'en 1939.

Dans les années 1930 la section natation, organise des rencontres nautiques (traversée de VERDUN à la nage, courses entre les berges du quai de Londres), ce qui permet à quelques Verdunois passionnés de s'illustrer dans le fleuve Meuse (les piscines n'existant pas encore).

Ont suivi : en 1944 la section Cyclisme, 1955 la section Pétanque, 1970 la section Course d'Orientation, 1972 la section Haltérophilie.

1982 : la section Aïkido, 1983 la section Billard, 1988 la section Gymnastique, 1992 la section Tir à l'Arc, 1992 la section Tennis de Table.

1993-1997 : la section Boxe puis Kick Boxing, 1994 la section Yoseikan Budo, 1998 la section Badminton, 2004 la section Tir sportif.

2004 : la Section Judo, 2015 la section Krav Maga, 2016 la section Golf.

On le voit depuis 1909 le SAV n'a cessé d'accroître le nombre de ses sections et ses effectifs.

2. Son importance

- **Dans la vie sportive de la communauté.**

Aujourd'hui le SAV fort de ses 20 sections est un acteur et un interlocuteur connu et reconnu par l'ensemble de la communauté sportive du Grand Verdun. Il regroupe sous ses couleurs « rouge et noir » 2383 adhérents dont environ 2100 sont licenciés auprès des fédérations sportives nationales. Parmi ces licenciés 47 % ont moins de 18 ans (29 % fréquentent les écoles de sport) et 32 % sont des féminines.



Le Sport Athlétique Verdunois s'est réuni les 7 et 8 septembre 2019 pour fêter les 110 ans de l'association omnisports.

En collaboration avec les collectivités territoriales, le SAV, par ses propositions et ses avis, contribue à nourrir la réflexion :

- sur les besoins de création et/ou d'aménagement des installations sportives publiques,
- sur la politique des subventions publiques,
- en collaboration avec les établissements scolaires, le SAV, par sa crédibilité, a favorisé l'ouverture et l'animation de 3 sections sportives (foot, tennis de table, natation).

• Dans l'animation sociale des collectivités du bassin de vie verdunois.

En plus de son offre sportive aux compétiteurs et de son rôle de formation dans les écoles de sport, le SAV, dans le cadre de conventions passées avec diverses collectivités, participe à la vie sociale :

- participation aux actions initiées par la Communauté d'agglomération du Grand Verdun et/ou la ville de VERDUN (politique de la ville, activités extra scolaires, apprendre à nager...),
- à la demande du Centre Hospitalier, organisation d'activités au bénéfice d'enfants accueillis dans le service pédopsychiatrie,
- avec les Centres sociaux, mise en place d'actions à destination des jeunes ados,
- contribution à l'accueil des nouveaux habitants de la Ville de Verdun en collaboration avec l'association « Verdun accueil »,
- actions découverte à destination des agents de l'hôpital, de l'armée...

3. Le fonctionnement du Club – Rôle auprès des sections

Seul le Club omnisport dispose de la personnalité juridique. Sans personnalité juridique distincte, les sections fonctionnent au quotidien par la mise en œuvre d'une très large délégation de pouvoir et de signature. Cette délégation leur assure une quasi autonomie à l'exclusion des opérations d'emprunt et de signature des contrats concernant les emplois subventionnés. Au plan financier, le compte de résultat de chaque section est agrégé pour dégager un résultat global et un bilan comptable de l'ensemble (au titre de l'exercice clos au 31/08/2019 : recettes agrégées = 634 944 euros et dépenses = 606 605 euros). Le club omnisport ne s'occupe pas directement de la pratique sportive en elle-même. Son action est plus transversale. Elle vise à soutenir, à coordonner, à réfléchir aux évolutions futures et porte notamment :

- sur certaines thématiques comme le handicap dans le sport, la féminisation, le souhait d'une pratique moins encadrée... et leur prise en compte par les différentes sections,
- sur le soutien administratif et comptable (logiciel comptable commun, assistance lors du contrôle du commissaire aux comptes, demandes de subventions...),
- sur l'organisation de l'action des sections (mise en œuvre d'une procédure « diagnostic – plan d'actions », mise en commun des bonnes pratiques),

- sur les actions de formation des bénévoles (accord avec le CDOS et autres organismes),
- sur la mise en commun des moyens matériels et humains ainsi que la mise à disposition de locaux,
- sur l'organisation de manifestations communes,
- sur le relais et l'appui des demandes à destination des collectivités locales.

En conclusion de cette présentation et c'est le plus important, nous sommes des milliers de jeunes à être passés par le SAV. Nous sommes, au fil du temps, devenus parents, grands-parents, arrière grands-parents et sommes toujours restés fidèles au SAV que ce soient en tant que dirigeants, entraîneurs, présidents et ceci toujours bénévolement. Le succès des Olympiades organisées pour célébrer les 110 ans de la « famille saviste » est venu confirmer le bien vivre ensemble de tous les membres et la solidarité inter-générationnelle qui fonde notre légitimité dans le temps.

110^e Anniversaire du Sport Athlétique Verdun le samedi 7 et dimanche 8 septembre

Le samedi soir, après les démonstrations d'Aïkido et de Gymnastique, le repas convivial Inter sections des bénévoles autour d'une Paëlla géante. L'après-midi du dimanche 8 était consacré aux premières Olympiades.

Au programme :

- 14 ateliers : Athlétisme, Foot, Course d'orientation, Tir sportif, Krav Maga, Tir à l'arc, gymnastique, Yoseïkan Budo, Badminton, Tennis de Table, Pétanque, Cyclisme, Golf et Rugby.
- 14 équipes : SAV Aïkido, Athlétisme, Badminton, Cyclisme, Foot, Gym, Natation (3), Rugby, Tennis de Table (2), Tir sportif, Yoseïkan Budo.
- Premier prix ambiance : SAV rugby avec 4 filles très drôles et pêchues !
- Premiers : SAV Tennis de Table.
- Deuxième ex aequo : SAV Badminton et Natation 3.



Sur la photo de la gauche à droite : M. Samuel HAZARD (mairie de Verdun), M. Paulette SPIR (SAV Athlétisme), M. Yves PELLETIER (mairie de Belleville-sur-Meuse), M. Réponde MAILLE (SAV Athlétisme), M. André DELAVENA (SAV Rugby), M. Angéline De PALMA-ANCEL (élu), M. Alain DUCROUX (Président du SAV).

MERCI pour vos sourires, pour la bonne ambiance. La fin de journée a vu la mise à l'honneur des anciens et actuels bénévoles et dirigeants avec 3 nonagénaires mesdames Spir, Maille et Mr Delavena entourés de jeunes Savistes des sections foot, gym, natation et rugby.

10 VERDUN
Jeudi 22 août 2019

VERDUN Association

Le Sport Athlétique Verdunois fête ses 110 ans !

Voilà déjà 110 ans que le SAV rythme la vie sportive de Verdun. Avec 20 sections et près de 2 300 licenciés, le club omnisports est devenu une véritable référence. Mini-olympiade, repas et récompenses, le SAV compte bien célébrer ses 110 bougies.

En 1909, le Sport Athlétique Verdunois est fondé avec sa première section sportive : le football. A l'époque, l'équipe ne dispose pas encore de championnat, et la ligue de Lorraine n'est pas encore née. 110 ans plus tard, 19 sections sont venues accompagner le football, avec entre autres le badminton, ou encore de tir sportif. En bref, il y en a pour tous les goûts.

45 % des licenciés verdunois « Toutes sections confondues, nous avons aujourd'hui près de 2 300 licenciés. Cela représente environ 45 % des licenciés verdunois », annonce fièrement Patrick Marie-Delacour, vice-président et trésorier du SAV. Parmi les sections en pleine croissance, on

trouve par exemple le cyclisme, qui progresse chaque année en nombre et en performance, ou encore la section golf, qui a vu son nombre de licenciés passer de 45 à 75 en un an.

Du sport mais pas que...
Ce club omnisports, qui gère certains aspects financiers et administratifs des sections sportives, a plusieurs objectifs. « En fait, nous gérons les problèmes transversaux au sport. Par exemple, nous cherchons à développer le handisport, ou à promouvoir le rôle des femmes dans les activités sportives », détaille Alain Ducroix, président du SAV. Dans cette optique,

l'équipe féminine du SAV rugby, qui s'entraîne depuis un an, commença par exemple son tout premier championnat à la rentrée de septembre. « Nous voulons aussi faciliter le développement des sports un peu plus anonymes, comme le billard ou le tir sportif. En fait, nous ne nous occupons pas de la pratique sportive en elle-même, mais veillons à ce que tout se passe au mieux au niveau de l'organisation », ajoute le président.

Un bel anniversaire
Pour célébrer 110 ans de sport et de convivialité entre ses membres, le SAV organise le 7 et 8 septembre un anniversaire digne de ce nom. Un repas le 7 septembre au soir sera offert à tous les bénévoles du SAV, et les sections sports de combat seront mises à l'honneur. « Nous voulons profiter de cet anniversaire pour remercier tous ceux qui ont contribué chaque jour pour le SAV », explique Patrick Marie-Delacour. Le 8 septembre au matin, un match de football et de rugby opposera les dirigeants et les bénévoles du SAV, organisé au Parc de Londres. L'après-midi, il sera consacré à une mini-olympiade, où des équipes de 4 bénévoles et licenciés s'affrontent dans 15 ateliers. Outre les récompenses accordées aux vainqueurs, huit médailles seront également décernées aux dirigeants historiques du SAV, sans que rien de tout cela n'aurait pu être possible.

Alain BACOT

La première équipe de football du Sport Athlétique Verdunois en 1909. Photo ERDOR

Les acteurs du SAV vous en parlent...

<p>« Le SAV cyclisme, c'est la cohésion »</p> <p>Nicolas Martin est président depuis 3 ans. Photo ERDOR</p> <p><small>Nicolas Martin, président du SAV cyclisme. Avec 170 licenciés, la section cyclisme est en pleine croissance. Nicolas Martin voit cela comme une réussite collective : « Je suis entouré de personnes formidables qui permettent au club d'organiser une dizaine de courses par an. Ce qui compte au SAV cyclisme, c'est que les athlètes se fassent plaisir ».</small></p>	<p>« Le SAV badminton est champion de Meuse »</p> <p>Guillaume Hamelin est président depuis 6 ans. Photo ERIC BACOT</p> <p><small>Guillaume Hamelin, président du SAV badminton. Le club, avec une centaine de licenciés, a excellé cette année avec une équipe adulte championne de Meuse, « et de très bons jeunes qui redynamisent le circuit », explique Guillaume Hamelin. Chaque année, le temps fort du SAV badminton est le tournoi des potlacs, organisé en avril et ouvert à tous les joueurs français.</small></p>	<p>« Le SAV pétanque essaie de faire toujours plus »</p> <p>Estelle Pierron est présidente depuis 6 ans. Photo ERDOR</p> <p><small>Estelle Pierron, présidente du SAV pétanque. Joueuse depuis 2004, Estelle Pierron s'est investie dans le club jusqu'à en devenir présidente il y a 6 ans. Le SAV pétanque, qui compte aujourd'hui 130 licenciés, a obtenu quatre titres de champions de Meuse cette année. L'équipe féminine a même été jusqu'en quart de finale des championnats de France.</small></p>	<p>« Le SAV rugby depuis 1942 »</p> <p>André Delavena, licencié au SAV rugby. Photo d'archives SAV</p> <p><small>André Delavena, plus ancien licencié du SAV. C'est l'un des symboles du SAV. A 95 ans, André Delavena est licencié dans la section rugby depuis 77 ans. A ses débuts en 1942, il joue avec son équipe en Hommeur régional au poste de demi d'ouverture. « Le rugby, c'est convivial et collectif », avoue-t-il dans ses colonnes en 2007, en parlant de son club de cœur.</small></p>	<p>« Le SAV tennis de table va avoir un salarié »</p> <p>Mathieu Schrader, président du SAV tennis de table. Photo ERIC BACOT</p> <p><small>Mathieu Schrader, président du SAV tennis de table. Avec 202 sportifs, le club de tennis de table a multiplié par 5 son nombre de licenciés en 5 ans. Cette section s'engage toute l'année avec les écoles, mais aussi avec Verdun handisport : « Notre salarié Steven Vanhamer y donne des cours chaque semaine ». Niveau résultat, le club vient de monter en régional 1.</small></p>
---	--	--	---	--

40 omniSPORTS N°154 mai 2020

Informations juridiques et administratives

Au Journal Officiel

Information des trésoriers

Échos de justice

Questions / réponses

Zoom sur...

Au Journal Officiel



EN BREF - Dans cette rubrique vous pourrez retrouver tous les textes légaux, réglementaires ou conventionnels susceptibles d'intéresser les associations sportives dans leur gestion quotidienne.



COVID-19 : LES MODALITÉS DE CONSULTATION ET DE RÉUNIONS DU CSE PENDANT LA CRISE SANITAIRE

Dans le cadre de l'ordonnance du 1^{er} avril 2020 portant mesures d'urgence relatives aux instances représentatives du personnel, le décret n°2020-419 du 10 avril 2020 vient préciser les modalités de consultation et des réunions du conseil social et économique (CSE) pendant la période d'état d'urgence sanitaire.

Toutes les mesures de distanciation physique devant être prises, les mécanismes de réunion à distance doivent être privilégiés. Ainsi, il ressort de ce décret trois modes de réunion du CSE que nous allons vous présenter au sein de cet article, à savoir : la visioconférence, la conférence téléphonique et la messagerie instantanée.

La visioconférence

En temps normal, en l'absence d'accord passé entre l'employeur et les membres du CSE, le recours à la visioconférence pour réunir le CSE n'est possible que trois fois par an.

Avec l'entrée en vigueur du décret, et jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire, la visioconférence devient la règle concernant les réunions des CSE.

Le nombre de réunions en visioconférence n'est donc plus limité durant l'état d'urgence sanitaire, l'employeur devant seulement informer les membres des instances de la tenue par visioconférence.

La conférence téléphonique

Au même titre que la visioconférence, la conférence téléphonique est autorisée pour l'ensemble des réunions du CSE, après que l'employeur en ait informé leurs membres.

Le dispositif technique mis en œuvre doit garantir l'identification de ses membres, et leur participation effective, tout en assurant la retransmission continue et simultanée du son des délibérations. L'utilisation de ce dispositif ne fait pas obstacle à la tenue de suspensions de séance.

C'est le président du CSE qui doit informer les membres de la tenue de la réunion en conférence téléphonique. Cette information suit les règles applicables à la convocation des réunions de l'instance.

S'agissant du vote, le décret précise qu'il a lieu de manière simultanée. À cette fin, les participants disposent d'une durée identique pour voter à compter de l'ouverture des opérations de vote indiquée par le président du CSE.

S'agissant des délibérations, le décret précise que l'engagement des délibérations est subordonné à la vérification que l'ensemble des membres a accès à des moyens techniques satisfaisant aux conditions de garanties exigées.

Lorsqu'il est procédé à un vote à bulletin secret, le dispositif de vote mis en œuvre doit garantir que l'identité de l'électeur ne peut pas être mise en relation avec l'expression de son vote. Ainsi, lorsque ce vote est organisé par voie électronique, le système retenu doit assurer la confidentialité des données transmises ainsi que la sécurité de l'adressage des moyens d'authentification, de l'émargement, de l'enregistrement et du dépouillement des votes.

La messagerie instantanée

Lorsqu'il est impossible d'avoir recours à la visioconférence ou à la conférence téléphonique, ou lorsqu'un accord d'entreprise le prévoit, le décret autorise le recours à la messagerie instantanée pour les réunions du CSE.

Attention, cela signifie que l'utilisation de la messagerie instantanée comme mode de réunion du CSE est accessoire. Autrement dit, elle n'est possible que si les deux premières modalités ne peuvent pas être mises en œuvre, ou si un accord d'entreprise prévoit son utilisation.

Lorsque la messagerie instantanée est mise en œuvre, le dispositif technique mis en œuvre doit, à l'instar des deux premiers mécanismes, garantir l'identification de ses membres, ainsi que leur participation effective, et assurer la communication instantanée des messages écrits au cours des délibérations. Ce mode de réunion ne fait pas non plus obstacle à la tenue de suspensions de séance.

C'est le président du CSE qui doit informer les membres de la tenue de la réunion par messagerie instantanée et préciser la date et l'heure de son début ainsi que la date et l'heure à laquelle interviendra au plus tôt sa clôture. Cette information suit les règles applicables à la convocation des réunions de l'instance.

S'agissant du vote, le vote a lieu de manière simultanée. À cette fin, les participants disposent d'une durée identique pour voter à compter de l'ouverture des opérations de vote indiquée par le président du CSE.

S'agissant des délibérations, le décret précise que l'engagement des délibérations est subordonné à la vérification que l'ensemble des membres a accès à des moyens techniques satisfaisant aux conditions de garanties exigées. Les débats sont clos par un message du président du CSE, qui ne peut intervenir avant l'heure limite fixée pour la clôture de la délibération.

Au même titre que pour la conférence téléphonique, lorsqu'il est procédé à un vote à bulletin secret, le dispositif de vote mis en œuvre doit garantir que l'identité de l'électeur ne peut pas être mise en relation avec l'expression de son vote. Ainsi, lorsque ce vote est organisé par voie électronique, le système retenu doit assurer la confidentialité des données transmises ainsi que la sécurité de l'adressage des moyens d'authentification, de l'émargement, de l'enregistrement et du dépouillement des votes.

AVENANT À LA CCN DU SPORT FIXATION DES CONGÉS PAYÉS EN PÉRIODE DE CONFINEMENT

Les partenaires sociaux ont conclu un accord de branche assouplissant les modalités de fixation de congés payés pour accompagner les employeurs dans l'organisation de leurs activités en période de confinement.

L'accord de branche du 1^{er} avril 2020 « relatif à la prise de congés payés dans le cadre de la crise sanitaire COVID-19 dans la branche Sport » est en cours d'envoi à la Direction Générale du Travail en vue de son extension. Le régime

mis en place est applicable dès à présent aux adhérents du CoSMoS. Compte tenu de cet accord de branche, il n'est plus nécessaire de signer un accord d'entreprise pour imposer la prise de congés payés.

Retrouver l'ensemble de l'article ici :
www.ffco.org/avenant-a-la-ccn-du-sport-fixation-des-conges-payes-en-periode-de-confinement

POINT JURIDIQUE : ORDONNANCES « URGENCE SANITAIRE » ET DÉCRETS SUR L'ACTIVITÉ PARTIELLE

Pour faire face à l'épidémie de COVID-19, les 25 ordonnances présentées le 25 mars en Conseil des ministres ont été publiées au Journal Officiel ce 26 mars. Elles reposent sur le fondement de l'habilitation donnée au gouvernement par l'article 11 de la loi d'urgence n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence. Le décret très attendu sur l'activité partielle est également paru ce jour.

Vous trouverez ci-après les principales mesures relatives au droit du travail, qui ont vocation à s'appliquer à vos associations.



Retrouver l'ensemble de l'article ici :
www.ffco.org/point-juridique-decret-sur-lactivite-partielle-et-ordonnances-urgence

COVID-19 : ORDONNANCE PORTANT ADAPTATION DES RÈGLES DE RÉUNION ET DE DÉLIBÉRATION DES ASSEMBLÉES ET ORGANES DIRIGEANTS

L'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 adapte les règles de convocation, d'information, de réunion et de délibération des assemblées et des organes collégiaux d'administration, de surveillance ou de direction des associations, afin de leur permettre de continuer d'exercer leurs missions malgré les mesures de confinement et la continuité de leur fonctionnement.

-Vous retrouverez ci-dessous toutes les mesures d'adaptation relatives à la tenue des assemblées et

réunions des organes collégiaux d'administration, de surveillance et de direction applicables aux associations.

Retrouver l'ensemble de l'article ici :
www.ffco.org/coronavirus-ordonnance-portant-adaptation-des-regles-de-reunion-et-de-deliberation-des-assemblees-et-organes-dirigeants



Infos des trésoriers



LE BARÈME KILOMÉTRIQUE 2020 : UNE REVALORISATION DE 1 % PAR RAPPORT AU BARÈME DE 2019

Le barème kilométrique 2020, applicable à la déclaration de revenus 2020, a été publié par l'administration fiscale dans un arrêté du 26 février 2020 (J.O. du 29). À cet égard, les tranches du nouveau barème ont été revalorisées de 1 % par rapport au barème de 2019.

Ces barèmes sont destinés, en premier lieu, à permettre au salarié se plaçant sous le régime des « frais réels » (pour sa déclaration de revenus) d'évaluer l'intégralité de ses frais professionnels, dont les frais de déplacement (Doc. adm. 5 F 254).

Tout employeur peut également avoir recours à ces barèmes pour rembourser directement les frais kilométriques exposés par ses salariés dans le cadre de leurs activités professionnelles (cf. fiche FFCO n° 5 et 6). Ces barèmes ne peuvent être utilisés que pour les

véhicules dont le salarié lui-même ou, le cas échéant, son conjoint ou l'un des membres de son foyer fiscal, est personnellement propriétaire.

Ils prennent en compte la dépréciation du véhicule, les frais d'achat des casques et protections, les frais de réparation et d'entretien, les dépenses de pneumatiques, la consommation de carburant et les primes d'assurances. En revanche, ne sont pas pris en compte les frais de péage et les frais de stationnement, qui peuvent être ajoutés aux barèmes reproduits ci-dessous sous réserve de justifications.

Retrouver l'ensemble de l'article ici : www.ffco.org/le-bareme-kilometrique-2020-une-revalorisation-de-1-par-rapport-au-bareme-de-2019

UNE NOUVELLE ORDONNANCE VIENT ADAPTER LA RÉGLEMENTATION SOCIALE EN CONSÉQUENCE DES MESURES PRISES POUR FAIRE FACE À L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19



L'ordonnance n°2020-460 du 22 avril 2020 contient diverses mesures relatives au droit du travail applicables et intéressant les associations sportives.

1. LE RECOURS AU DISPOSITIF DE L'ACTIVITÉ PARTIELLE

Individualisation de l'activité partielle

Par principe, l'activité partielle est une mesure collective. L'article 8 de l'ordonnance précitée permet à titre dérogatoire le placement en activité partielle de salariés de façon individualisée ou selon une répartition non uniforme des heures chômées ou travaillées au sein d'une même catégorie professionnelle, lorsque cette individualisation est nécessaire pour assurer le maintien ou la reprise d'activité, à la condition :

- que cela résulte de l'application d'un accord d'entreprise ou d'un accord de branche ;
- ou à défaut d'accord, après avis favorable du CSE.

Retrouver l'ensemble de l'article ici : www.ffco.org/une-nouvelle-ordonnance-vient-adapter-la-reglementation-sociale-en-consquence-des-mesures-prises-pour-faire-face-a-lepidemie-de-covid-19

ACTIVITÉ PARTIELLE : L'INDEMNISATION DES JOURS FÉRIÉS

Alors que la crise sanitaire du coronavirus a obligé de nombreuses associations à placer leurs salariés en activité partielle, comment traiter les jours fériés en paye durant cette période ? En effet, le lundi de Pâques a été le premier jour férié depuis la mise en œuvre du confinement, et d'autres jours ont suivi en mai.

À cet égard, les modalités d'indemnisation au cours de la période d'activité partielle sont différentes selon qu'il s'agit, en temps normal, d'un jour travaillé ou chômé au sein de l'association.

Retrouver l'ensemble de l'article ici : www.ffco.org/activite-partielle-lindemnisation-des-jours-feries



LE BASCULEMENT DES ARRÊTS DÉROGATOIRES VERS L'ACTIVITÉ PARTIELLE À COMPTER DU 1^{ER} MAI 2020

Pour rappel, dans le cadre de la crise sanitaire liée au COVID-19, trois arrêts de travail dérogatoires ont été mis en place afin d'assurer la sécurité des personnes vulnérables.



Par principe, lorsqu'un arrêt de travail dérogatoire est acquis avant la mise en activité partielle de la structure, l'arrêt subsiste jusqu'à son terme et le salarié ne bénéficie donc pas du régime de l'activité partielle. À l'inverse, si le salarié est placé en activité partielle avant d'avoir acquis un arrêt de travail dérogatoire, il ne pourra pas obtenir ledit arrêt et restera soumis au régime de l'activité partielle jusqu'à la reprise de l'activité de la structure.

Par l'amendement n°457 du Projet de loi de finances rectificative (PLFR) pour 2020, le Gouvernement précise que les salariés faisant l'objet d'un arrêt de travail dérogatoire seront automatiquement placés en activité partielle à compter du 1^{er} mai 2020.

Retrouver l'ensemble de l'article ici : <http://www.ffco.org/le-basculement-des-arrets-derogatoires-vers-lactivite-partielle-a-compter-du-1er-mai-2020/>

CORONAVIRUS : LES AIDES ET APPUIS EXCEPTIONNELS AUX ENTREPRISES ACCESSIBLES AUX ASSOCIATIONS EMPLOYEUSES ET À LEURS SALARIÉS

Les circonstances exceptionnelles actuelles exigent une mobilisation civique générale contre le COVID 19. Afin d'aider les associations à surmonter cette difficulté, diverses mesures annoncées par le Gouvernement en soutien aux entreprises sont également ouvertes aux associations.

En effet, si la quasi-totalité des garanties et cofinancements de Bpifrance s'adresse aux « PME au sens européen », la Commission rappelle dans un guide d'utilisateur sur la définition des PME que « les associations régulièrement impliquées dans une activité économique peuvent être considérées comme des entreprises ». Autrement dit, l'association est reconnue comme entreprise dès lors qu'elle exerce une activité économique (production, commercialisation de biens ou de services...).



Retrouver l'ensemble de l'article ici : <http://www.ffco.org/coronavirus-les-aides-et-appuis-exceptionnels-aux-entreprises-accessibles-aux-associations-employeuses-et-a-leurs-salaries/>



Échos de justice

LE LICENCIEMENT PRONONCÉ PAR LE PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION

L'identification de l'organe compétent pour prononcer un licenciement constitue un enjeu fondamental en droit des associations dès lors que le défaut de compétence engendre une requalification automatique en licenciement sans cause réelle et sérieuse.

La Cour de cassation, dans un arrêt en date du 6 novembre 2019 (n°18-22.168), a eu l'occasion de réaffirmer sa position sur le sujet.

En l'espèce, elle avait à se prononcer sur la validité d'un licenciement d'un directeur notifié par le président de l'association qui l'avait au préalable convoqué à un entretien. Le salarié contestait la procédure en faisant valoir, notamment, que dans le silence des statuts quant à la compétence spécifique de licencier, le président ne pouvait y procéder.

La Cour a infirmé cet argument, énonçant « que les statuts de l'association ne contenaient aucune disposition spécifique relative au pouvoir de recruter ou de licencier un salarié, de sorte qu'il entrerait dans les attributions de son président de mettre en œuvre la procédure de licenciement d'un salarié ». Par conséquent, le licenciement prononcé par le président est régulier.

Il convient de combiner cette décision avec le principe du parallélisme des compétences applicables lorsque le pouvoir d'embaucher est attribué par les statuts à un organe spécifique. Selon ce principe, la personne compétente pour prendre un acte a également compétence pour prendre l'acte contraire.



Ainsi, si le pouvoir d'embaucher est conféré par les statuts au Conseil d'Administration, ce dernier sera compétent, à défaut de stipulation contraire, pour mettre en œuvre la procédure de licenciement.

Néanmoins, malgré cette décision qui s'ancre dans une jurisprudence constante, des questions restent en suspens concernant le périmètre de cette « mise en œuvre du licenciement » : la mise en œuvre du licenciement comprend-elle la prise de décision du licenciement ? Le président peut-il prendre seul la décision de licencier un salarié ?

Retrouver cet article ici : www.ffco.org/le-licenciement-prononce-par-le-president-de-lassociation



Questions Réponses

AUGMENTATION DU TAUX DE COMMISSION DES CHÈQUES-VACANCES – RÉPERCUSSION SUR LES ADHÉRENTS

Le taux de commission appliqué au remboursement des Chèques-Vacances est passé de 1 % à 2,5 % en 1^{er} janvier 2019. Cette hausse a désormais un impact non négligeable sur nos recettes. Est-ce autorisé de répercuter, toute ou partie, de cette commission sur l'adhérent qui souhaite utiliser ce mode de paiement ?

Réponse de la FFCO : Il n'est pas possible d'imputer aux adhérents les frais de gestion liés au paiement par Chèques Vacances ou Coupons Sport.

Retrouver l'ensemble de la réponse ici : www.ffco.org/q-r-augmentation-du-taux-de-commission-des-cheques-vacances-repercussion-sur-les-adherents

FORMATION PROFESSIONNELLE

Notre club emploie un seul salarié. Devons-nous cotiser pour la formation professionnelle ?

Réponse de la FFCO : Contribuer à la formation professionnelle des salariés est une obligation de tout employeur. En effet, dès le premier salarié, tous les employeurs doivent concourir au financement de la formation professionnelle continue ainsi qu'à la formation de leurs salariés.

Retrouver l'ensemble de la réponse ici : www.ffco.org/q-r-formation-professionnelle

CADEAUX AUX BÉNÉVOLES

A-t-on le droit d'offrir des cadeaux à nos bénévoles ? Pour quel montant ?

Réponse de la FFCO : En principe, tout avantage matériel (ex : chèque-cadeau offert) est exclu pour les bénévoles, au risque d'être requalifié en salaire par l'URSSAF d'une part, et de remettre en cause la gestion désintéressée de l'association, d'autre part.

Retrouver l'ensemble de la réponse ici : www.ffco.org/q-r-suspension-des-processus-et-des-delaix-electoraux-relatifs-au-cse

SUSPENSION DES PROCESSUS ET DES DÉLAIS ÉLECTORAUX RELATIFS AU CSE

L'état d'urgence sanitaire a-t-il des conséquences sur les élections du CSE prévues au sein de notre association ?

Réponse de la FFCO : Oui, dans l'ordonnance n° 2020-389 du 1^{er} avril 2020, le ministère du Travail vient détailler les mesures d'urgence relatives aux instances représentatives du personnel.

Retrouver l'ensemble de la réponse ici : www.ffco.org/q-r-cadeaux-aux-benevoles

Zoom sur..



LE TÉLÉTRAVAIL

Le télétravail est encadré par l'ordonnance du 22 septembre 2017 relative à la prévisibilité et à la sécurisation des relations de travail. À ce titre, le télétravail est défini comme étant toute forme d'organisation du travail dans laquelle un travail qui aurait également pu être exécuté dans les locaux de l'employeur est effectué par un salarié hors de ces locaux de façon volontaire en utilisant les technologies de l'information et de la communication. Malgré un cadre légal quant à la mise en place et au déroulement du télétravail, le confinement imposé pour faire face à la crise sanitaire et la fermeture des installations sportives ont contraint les associations sportives à mettre en place dans l'urgence et sans aucun formalisme une telle organisation pour les salariés qui étaient en mesure de le faire.

Cela a pu être justifié par l'article L.1222-11 du Code du travail qui prévoit qu'en cas de circonstances exceptionnelles, notamment de menace d'épidémie, l'employeur peut mettre en œuvre le télétravail sans l'accord des salariés. Dans ce cas, la mise en œuvre du télétravail est considérée comme un aménagement du poste de travail rendu nécessaire pour permettre la continuité de l'activité de l'entreprise et garantir la protection des salariés (C. trav. art. L.1222-11). La mise en place du télétravail dans ce contexte ne nécessite aucun formalisme particulier. Les dernières annonces faites par le gouvernement sont claires : malgré un début de déconfinement prévu le 11 mai, le télétravail doit rester la norme tant que possible, afin d'assurer la protection des travailleurs et de ne pas engorger les transports en commun.



À l'issue du confinement, l'organisation en télétravail ne sera plus une obligation, mais restera une incitation forte pour les employeurs. Néanmoins, il sera difficile de l'imposer de la même manière qu'en confinement au motif de circonstances exceptionnelles.

La solution, détaillée ci-après, pourrait donc être de trouver un cadre à la mise en place et au déroulement du télétravail dans vos associations à l'issue du confinement.

I. La mise en place du télétravail

1) Nécessité d'un accord collectif

Le recours au télétravail peut être prévu dans le cadre d'un accord collectif ou, à défaut, une charte élaborée par l'employeur après avis du comité social et économique (CSE) ou des institutions représentatives du personnel si le CSE n'a pas été mis en place dans la structure.

Ce document doit mentionner :

- les conditions du passage en télétravail et de retour à une exécution du contrat de travail sans télétravail ;
- les modalités d'acceptation par le salarié des conditions de mise en œuvre du télétravail ;
- les modalités de contrôle du temps de travail ou de régulation de la charge de travail et les plages horaires pendant lesquelles l'employeur peut contacter le salarié en télétravail (art. L.1222-9, c. trav.).

Par ailleurs, il est conseillé de faire figurer dans l'accord ou la charte des critères objectifs à remplir pour qu'un salarié soit éligible au télétravail afin d'éviter toute violation du principe d'égalité de traitement par l'employeur qui refuserait l'accès au télétravail à un salarié alors qu'il l'a autorisé pour un autre.

Toutefois, en l'absence d'accord collectif ou de charte, si le salarié et l'employeur conviennent de recourir à cette forme d'organisation, leur accord peut également être formalisé par tout moyen et doit alors être recueilli à chaque mise en place du télétravail (art. L.1222-9, c. trav.). Enfin, pour un recours occasionnel au télétravail, un simple échange de mails peut suffire à formaliser l'accord.

Retrouver l'ensemble de l'article ici :
www.ffco.org/zoom-sur-le-teletravail

CAMPAGNE F.F. CLUBS OMNISPORTS - ANS 2020

UNE CAMPAGNE = 3 PILLIERS

Pour la campagne ANS 2020, la F.F. Clubs Omnisports a choisi de mettre en avant 3 piliers afin de répondre aux orientations de l'Agence Nationale du Sport.



Omnisports & santé



Omnisports & citoyenneté



Omnisports & territoire

ENVELOPPE BUDGETAIRE EN HAUSSE



Notre enveloppe budgétaire a été augmentée suite à la qualité de la campagne 2019 menée et au vu du bilan proposé auprès de l'ANS.

DATE DE CAMPAGNE



La campagne FFCO - ANS 2020 a débuté le 22 mars 2020 suite au début de la crise sanitaire et s'est terminée le 22 mai 2020.

La F.F Clubs Omnisports se mobilise auprès des clubs

Début mars, la FFCO a organisé des réunions d'information dans les territoires pour accompagner les clubs sur les différentes étapes de la campagne. Par la suite, au vu de la situation de crise sanitaire exceptionnelle, nos équipes se sont mobilisées pour continuer ces temps d'échange à distance via la proposition de webinaires. Des temps spécifiques ont également été organisés avec des territoires comme la Nouvelle-Calédonie. Une adresse mail spécifique ans@ffco.org a été créée pour faciliter les échanges.

CALENDRIER DE LA CAMPAGNE



INFORMATION : C'est l'ANS qui est en charge du versement des crédits.



Fédération Française
des Clubs Omnisports

Pendant la période de confinement, la F.F. Clubs omnisports a été associée au « tour de France de nos régions » organisé par notre partenaire Jordenen pour rêver d'escapades et de balades. **13 clubs ont ainsi montré la diversité et la richesse de l'omnisports.**



Sotteville-lès-Rouen



à chacun sa performance



Le sport accessible à tous



Tours



Cerizay



Jordenen

L'ÉMOTION PAR L'OBJET

<http://www.ffco.org/jordenen-x-ffco-un-partenariat-autour-de-la-france/>